

BROCHURE DE CONVOCATION

à l'assemblée générale ordinaire

JEUDI 18 AVRIL 2019
À 14 H 30

au siège social
de CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris



S O M M A I R E

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	01
CHIFFRES CLÉS	02
PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE CNP ASSURANCES	04
NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MANDATAIRES SOCIAUX	07
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	24
FAITS MARQUANTS	27
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 18 AVRIL 2019	32
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION ET TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTION	33
MODALITÉS PRATIQUES	44
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS	49

Les informations contenues dans le présent document
sont disponibles sur le site **www.cnp.fr**

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

0 800 544 544

Service & appel
gratuits

ou actionnaires@cnp.fr

Mars 2019/CNP Assurances

Crédits photos : © Aldo Sperber_CNP Assurances



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Madame, Monsieur,
chers actionnaires,

Au nom du conseil d'administration,
j'ai le plaisir de vous convier
à l'assemblée générale annuelle
des actionnaires de CNP Assurances
qui se tiendra **le 18 avril 2019,
à 14h30, au siège social
de CNP Assurances situé
4, place Raoul Dautry – 75015 Paris.**

L'assemblée générale sera l'occasion
de vous présenter l'activité du Groupe,
ses résultats et ses perspectives.

Et je serai heureux de pouvoir
échanger avec vous à cette occasion.

Vous serez appelés à vous prononcer
notamment sur l'approbation
des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2018 et sur
l'affectation des résultats bénéficiaires
de l'exercice écoulé.

Je souhaite vivement que vous
puissiez participer à ce rendez-vous
annuel qui vous donnera l'occasion
de vous associer, activement, par
votre vote, aux décisions importantes
de notre société, quel que soit le
nombre d'actions que vous détenez.

Vous trouverez dans les pages qui
suivent les informations essentielles
sur les instances de gouvernance de
notre société, ainsi que les modalités

pratiques de participation à
cette assemblée, son ordre du
jour et le texte des résolutions
soumises à votre approbation.

Dans l'attente de vous
accueillir, le directeur général,
Antoine Lissowski et moi-même
vous remercions de votre
confiance et de l'intérêt que
vous portez à CNP Assurances.

Avec l'assurance de tout
mon dévouement.

Jean-Paul Faugère

Président du conseil d'administration

PS : Conformément à nos engagements de réduction de la consommation de papier, notre communication se digitalise et nous avons fait en sorte de garder cette brochure aussi brève que possible. Pour plus d'éléments, n'hésitez pas à consulter notre site www.cnp.fr/analyste-investisseur

CHIFFRES CLÉS

Performances opérationnelles et financières 2018

(Source : résultats annuels 2018 de CNP Assurances)

(en millions d'euros)		2018	2017	Variation
ACTIVITÉ COMMERCIALE	Chiffre d'affaires	32 367	32 127	+ 0,7 %
	Valeur des affaires nouvelles	659	782	- 15,7 %
	Ratio APE (Annual Premium Equivalent)	21,3 %	23,6 %	- 2,3 pts
COMPTE DE RÉSULTAT	Revenus totaux	3 846	3 827	+ 0,5 %
	Frais de gestion	922	938	- 1,6 %
	Résultat brut d'exploitation (RBE)	2 924	2 889	+ 1,2 %
	Résultat net part du Groupe (RNPG)	1 367	1 285	+ 6,4 %
	Return on equity (ROE)	8,4 %	8,0 %	+ 0,5 pt
	Ratio combiné ⁽¹⁾	80,9 %	82,5 %	- 1,5 pt
CASH-FLOW ET DIVIDENDE	Operating free cash-flow net	2,13 € / action	1,62 € / action	0,51 € / action
	Dividende	0,89 € / action ⁽²⁾	0,84 € / action	+ 6,0 %
	Ratio de payout	46 %	47 %	-
	Ratio de couverture des dividendes	2,4 x	1,9 x	-
SOLVABILITÉ	Taux de couverture du SCR Groupe	187 %	190 %	- 3 pts
	Taux de couverture du MCR Groupe	317 %	324 %	- 7 pts

(1) Segment Prévoyance/Protection (assurance emprunteur, prévoyance, santé et IARD)

(2) Proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019

Notations financières

Standard & Poor's -
Financial Strength Rating

A

perspective stable

(Source : rapport Standard & Poor's - décembre 2018)

Moody's -
Financial Strength Rating

A1

perspective stable

(Source : rapport Moody's - février 2019)

Notations extra-financières

MSCI
AAA

OEKOM Research
Prime C+

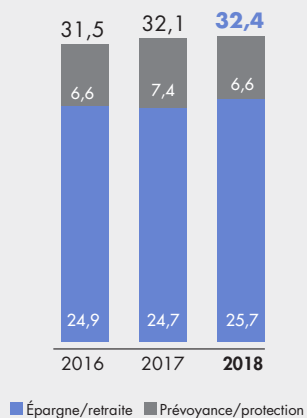
Insurance industry leaders

Vigeo-Eiris
61/100

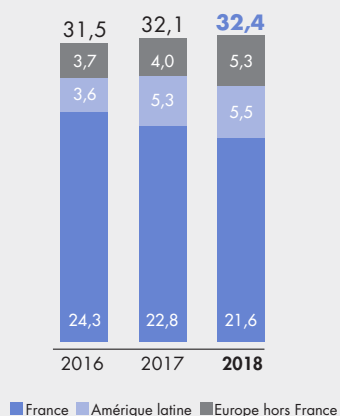
4^e sur 53 assureurs européens

CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR SEGMENT

(en milliards d'euros)

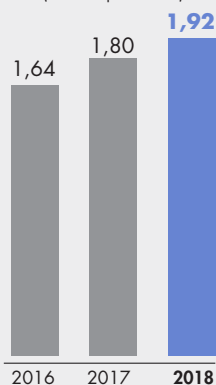
CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliards d'euros)

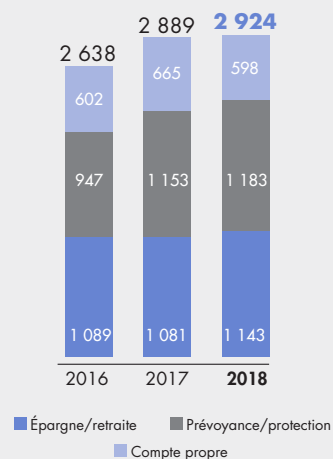


RÉSULTAT NET

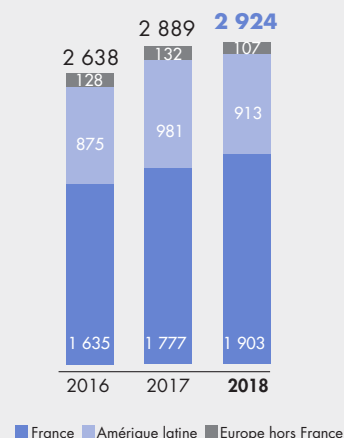
(en euro par action)

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
PAR SEGMENT

(en millions d'euros)

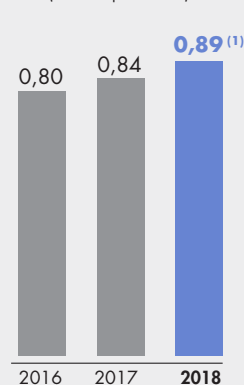
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)



DIVIDENDE

(en euro par action)



(1) Proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE CNP ASSURANCES

Conseil d'administration au 20 février 2019

Les fonctions de président du conseil d'administration et celles de directeur général sont dissociées au sein de CNP Assurances depuis 2007.

Ce mode de gouvernance permet une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Composition du conseil d'administration

6 ADMINISTRATEURS PROPOSÉS PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS

Eric Lombard (représentant de la Caisse des dépôts et consignations)

Alexandra Basso (en remplacement de Annabelle Beugin-Soulon) ⁽¹⁾

Virginie Chapron du Jeu

Olivier Fabas (en remplacement de Olivier Sichel) ⁽¹⁾

Laurence Giraudon

Olivier Mareuse

5 ADMINISTRATEURS PROPOSÉS PAR SOPASSURE

Florence Lustman (représentante de Sopassure)

Jean-Yves Forel

Laurent Mignon ⁽¹⁾

Philippe Wahl

Rémy Weber

1 ADMINISTRATEUR PROPOSÉ PAR L'ÉTAT

Charles Sarrazin (représentant de l'État)

2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Philippe Bartoli

Laurence Guitard

4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS ⁽²⁾

Jean-Paul Faugère

Marcia Campbell

Stéphane Pallez

Rose-Marie Van Lerberghe

ASSISTENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Antoine Lissowski, directeur général, **Olivier Pekmezian**, secrétaire du conseil d'administration et **Bruno Chamboncel**, représentant du comité d'entreprise au conseil d'administration.

Profil des administrateurs

43,75 %

TAUX DE
FÉMINISATION ⁽³⁾



7 SUR 16

25 %

INDÉPENDANCE ⁽³⁾



4 SUR 16

4 ANS

ANCIENNETÉ
MOYENNE



56 ANS

ÂGE MOYEN



(1) Mandats soumis à nomination / ratification à l'assemblée générale du 18 avril 2019

(2) Au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

(3) Exclusion des deux administrateurs représentant les salariés dans les calculs de pourcentage conformément à l'article 8.3 du code AFEP-MEDEF et l'article L.225-27-1 du code de commerce

RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS (EN 2018)

	Nombre de réunions	Durée moyenne des séances	Taux de participation
Conseil d'administration	8	2 h 15	83 %
Comité d'audit et des risques	7	3 h 00	91 %
Comité des rémunérations et des nominations	5	1 h 00	96 %
Comité stratégique	1	1 h 00	100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP	1	1 h 30	86 %
Comité <i>ad hoc</i>	2	1 h 30	100 %

Les comités spécialisés sont en charge de travaux préparatoires aux décisions du conseil d'administration.

Un séminaire stratégique des administrateurs a également eu lieu le 30 octobre 2018.

Présentation synthétique du conseil d'administration

SITUATION PRÉVISIONNELLE À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 AVRIL 2019

	Informations personnelles				Expérience Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Position au sein du conseil				Participation à des comités de conseil				
	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions		Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil	Comité d'audit et des risques	Comité des rémunérations et des nominations	Comité stratégique	Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP	Comité <i>ad hoc</i>

Dirigeants mandataires sociaux

Jean-Paul Faugère	62	H	FR	1 500	2	oui	2012	2021	7		●	◆	◆	◆
-------------------	----	---	----	-------	---	-----	------	------	---	--	---	---	---	---

Administrateurs

Éric Lombard	60	H	FR	200	1	non	2017	2020	1		●			
Alexandra Basso	44	F	FR	-	1	non	2019	2021	0					
Virginie Chapron du Jeu	57	F	FR	200	1	non	2012	2021	7			●	●	
Olivier Fabas	36	H	FR	-	1	non	2019	2022	0				●	
Laurence Giraudon	49	F	FR	200	1	non	2018	2020	1					
Olivier Mareuse	55	H	FR	200	3	non	2013	2022	6	●		●		
Florence Lustman	58	F	FR	200	1	non	2015	2021	4	●				
Jean-Yves Forel	57	H	FR	200	1	non	2012	2022	6	●		●		
Laurent Mignon	55	H	FR	200	3	non	2018	2022	1		●			
Philippe Wahl	63	H	FR	200	1	non	2011	2022	8		●			
Rémy Weber	61	H	FR	200	1	non	2013	2022	5			●		
Charles Sarrazin	45	H	FR	-	1	non	2016	2020	2				●	
Marcia Campbell	60	F	GB	750	1	oui	2011	2020	8	●		●	●	●
Stéphane Pallez	59	F	FR	200	2	oui	2011	2020	8	◆		●	●	●
Rose-Marie Van Lerberghe	72	F	FR	200	3	oui	2013	2021	6		◆		●	●

Administrateurs représentant les salariés

Philippe Bartoli	60	H	FR	180	1	non	2017	2021	2					
Laurence Guitard	57	F	FR	-	1	non	2016	2021	3					

● Membre ◆ Président

Principaux sujets traités par le conseil d'administration en 2018

Séances du conseil	Principaux sujets traités
15 janvier	■ Mandat au directeur général en vue de conclure la négociation du renouvellement du partenariat en Amérique latine avec Caixa Econômica Federal
21 février	■ Arrêté des comptes 2017 ■ Création d'un comité spécialisé de suivi de la mise en oeuvre des partenariats BPCE et LBP ■ Convocation de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2018 ■ Conventions réglementées (Arial CNP Assurances)
27 avril	■ Point sur les activités de la Business Unit Protection Sociale et Services ■ Réglementation prudentielle Solvabilité 2 : politique de conformité du Groupe / risques opérationnels / contrôle interne / gestion des risques / continuité d'activité ■ Rapports annuels réglementaires (rapports SFCR ; rapports RSR)
15 mai	■ Indicateurs du 1^{er} trimestre 2018 ■ Bilan annuel des missions de l'audit interne Groupe 2017 et suivi des recommandations multi-émetteurs (audit interne, ACPR, commissaires aux comptes et rapport actuariel) ■ Réglementation prudentielle Solvabilité 2 : politiques audit interne ■ Rapports annuels réglementaires (rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière, rapport ORSA ; rapport sur le contrôle interne du dispositif LCB-FT) ■ Suivi de contrôles de l'ACPR (plan d'action lié au contrôle de l'autorité sur les SCR marché et contrepartie)
27 juillet	■ Arrêté des comptes semestriels 2018 ■ Nomination du directeur général par intérim ■ Actualisation du règlement intérieur du conseil d'administration (révision du code AFEP-MEDEF) ■ Information sur les contrats présentant une Valeur des affaires nouvelles négatives ■ Réglementation prudentielle Solvabilité 2 : politique de souscription ; politique de provisionnement prudentiel ■ Réitération du mandat confié au directeur général en vue de conclure le renouvellement du partenariat en Amérique latine avec Caixa Econômica Federal ■ Suivi de contrôles de l'ACPR (plan d'action relatif au contrôle de l'autorité sur la gouvernance) ■ Projet d'acquisition d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux, dans lequel l'Entreprise projette de transférer son siège social
27 septembre	■ Création d'un comité spécialisé (comité <i>ad hoc</i>) ■ Compte rendu du comité de suivi de la mise en oeuvre des partenariats BPCE et LBP ■ Point sur l'Assurance emprunteur et les conséquences de l'amendement Bourquin ■ Point sur la BU Amérique latine ■ Point sur CNP Santander Insurance ■ Point de situation sur la mise en oeuvre de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans le Groupe ■ Point sur la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du groupe CNP Assurances ■ Réglementation prudentielle Solvabilité 2 : politiques Risques ALM / réassurance / sous-traitance / rémunération / honorabilité et compétences
15 novembre	■ Indicateurs du 3^e trimestre 2018 ■ Réglementation prudentielle Solvabilité 2 : investissements / politique reporting ■ Point sur la mise en oeuvre de la Directive sur la Distribution des produits d'Assurances (DDA)
14 décembre	■ Prévisions / budget du groupe CNP Assurances ■ Programme de placements et de couverture ■ Point sur les conséquences du projet de loi PACTE sur les activités d'assurance ■ Réglementation prudentielle Solvabilité 2 : politique ORSA, politique de gestion du capital et plan à moyen terme, politique de valorisation des actifs et des passifs, plan d'audit interne 2019 ■ Rapports annuels réglementaires : rapports ORSA (solo et Groupe) ■ Suivi de contrôles de l'ACPR (plan d'actions relatif au contrôle de l'autorité sur la prise en compte des taux négatifs dans les calculs des provisions techniques et du capital de solvabilité requis) ■ Projet de cession d'un ensemble immobilier situé à Paris Montparnasse, au siège social actuel de CNP Assurances ■ Présentation des résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration réalisée par un cabinet indépendant

NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeant mandataire social



JEAN-PAUL FAUGÈRE

Fonction principale : président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012

PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).

Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants :

- Commissaire contrôleur des assurances (1980-1981)
- Auditeur au Conseil d'État (1982)
- Maître des requêtes au Conseil d'État (1986)
- Secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987)

- Conseiller technique du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports (1987-1988)
- Commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990)
- Chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA)
- Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (1994-1997)
- Préfet du Loiret-Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002)
- Conseiller d'État (1998)

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*

Autres fonctions et mandats

- Icade (SA cotée), *administrateur et membre du comité stratégie et investissements*

ÂGE : 62 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 1 500

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité des rémunérations et des nominations (membre), 100 %
Comité stratégique (président), 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (président), 100 %
Comité *ad hoc* (président), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 juin 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 100 %

Dirigeant mandataire social exécutif



ÂGE : 62 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES : 2 000

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

ANTOINE LISSOWSKI

Fonction principale : directeur général de CNP Assurances depuis le 1^{er} septembre 2018

PARCOURS PROFESSIONNEL

Antoine Lissowski débute sa carrière à la Caisse des dépôts et consignations en qualité de responsable de la trésorerie devises et des eurocrédits (1982-1985). Chargé de mission à la Commission des opérations de Bourse (COB) en 1985, il a animé les premiers groupes de travail sur la déontologie des activités financières.

En 1988, il réintègre la Caisse des Dépôts en qualité de responsable du développement commercial des activités sur les marchés monétaires et obligataires.

En 1990, il devient directeur général de la Caisse autonome de refinancement (CAR-Groupe Caisse des Dépôts) puis, en 1992, directeur financier à la direction des activités bancaires et financières

de la Caisse des Dépôts. En 2000, à sa création, il prend la direction financière de CDC IXIS puis la responsabilité de la direction compte propre en 2002.

En décembre 2003, il devient membre du directoire de CNP Assurances, président de la Commission plénière économique et financière à la FFA (devenue FFA, Fédération française de l'assurance).

De juillet 2007 à 2018, Antoine Lissowski est directeur général adjoint et directeur financier de CNP Assurances.

Il est directeur général de CNP Assurances depuis le 1^{er} septembre 2018.

MANDATS ET FONCTIONS

- CNP Assurances, (SA cotée), *directeur général (depuis le 1^{er} septembre 2018)*
- Ariel CNP Assurances, (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 2 octobre 2018)*
- Montparvie IV, (SAS) *président (depuis le 18 septembre 2018)*
- Montparvie V, (SAS), *représentant de CNP Assurances, président (depuis le 29 octobre 2018)*
- Sogestop L (SAS), *administrateur*
- Lyfe (SAS), *représentant de CNP Assurances, président*
- CNP Caution, (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat le 19 décembre 2018)*
- MFPrévoyance (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat le 4 décembre 2018)*
- CNP Immobilier (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances*
- SCI de la CNP (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances*
- SICAC (SCI), *personne pouvant engager à titre habituel CNP Assurances*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts, (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur*
- CDC Habitat (SA d'économie mixte), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité de sélection et rémunération (fin de mandat le 31 décembre 2018)*
- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*

Administrateurs



ÂGE : 60 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Maîtrise de Sciences de gestion Finance, fiscalité (Paris IX Dauphine)
DESS Techniques de l'assurance et management des risques (Paris IX Dauphine)

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Analyse financière et actuarielle

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 180

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ
DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 avril 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION : 100 %

PHILIPPE BARTOLI

Administrateur représentant les salariés

Fonction principale : responsable du pôle « Missions ponctuelles et transverses » au sein du département « Risques opérationnels et contrôle interne » de la direction des risques Groupe de CNP Assurances depuis juillet 2015

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Bartoli a débuté sa carrière au cabinet Salustro Reydel (branche audit et expertise comptable) comme chef de mission, puis l'a poursuivie chez Ernst & Young et Cogeco Flipo en qualité de

directeur de mission audit avant d'entrer en 1995 chez CNP Assurances où il travaille d'abord dans le secteur comptabilité puis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion des risques.

MANDATS ET FONCTIONS (N/A)



ÂGE : 44 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : EDHEC, London School of Economics and Political Science, DESS Audit Paris Dauphine, Expert-comptable

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :
Marchés de l'assurance et marchés financiers
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ
DE MEMBRE DU CONSEIL : 20 février 2019

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE
DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2021

ALEXANDRA BASSO

Fonction principale : chargée de participations au sein de la Caisse des Dépôts

PARCOURS PROFESSIONNEL

Alexandra Basso débute sa carrière en 1998 chez PricewaterhouseCoopers Audit (audit financier secteur bancaire) puis rejoint en 2000 Arthur Andersen.

En 2001, elle regagne PricewaterhouseCoopers Audit (département services financiers) où elle devient en 2006 senior manager, en charge de l'audit des comptes sociaux et consolidés de divers établissements, dont le groupe Caisse des Dépôts.

Elle rejoint en 2014 la direction des finances de la Caisse des Dépôts où elle est responsable du contrôle permanent et du suivi des risques opérationnels au sein du département comptabilité et pilotage financier.

Depuis décembre 2018, Alexandra Basso est chargée de participations au sein du pôle institutions financières du groupe Caisse des Dépôts.

MANDATS ET FONCTIONS (N/A)



ÂGE : 60 ans

NATIONALITÉ : Britannique

FORMATION : Licence de français, études commerciales et études des Beaux-arts, Université d'Édimbourg, MBA Open University

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 750

**APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES
TAUX DE PRÉSENCE :**

Comité d'audit et des risques (membre), 85,71 %
Comité stratégique (membre), 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre), 100 %
Comité *ad hoc* (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 75 %

MARCIA CAMPBELL

Fonction principale : administratrice de sociétés

PARCOURS PROFESSIONNEL

Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un cabinet de conseil en gestion internationale (Proudfoot Plc) dont elle est devenue directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988. En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir directrice des opérations et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de directrice et notamment : directrice du développement commercial (1990-1993), directrice services aux clients

(1993-1996), conseillère générale et directrice des services d'entreprises (1996-2004).

De 2010 à mars 2012, Marcia Campbell est directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group Plc. Elle est ensuite et jusqu'en 2014 présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique du gouvernement écossais.

Marcia Campbell est administratrice de plusieurs sociétés à l'étranger.

MANDATS ET FONCTIONS

- Sainsbury's Bank, *administratrice, membre du comité d'audit et risque*
- Murray International Trust Plc, *présidente du comité d'audit*
- AVIVA (UK et Irlande), *membre du comité indépendant de gouvernance*
- Canada Life (Group Great-West Life) (société de droit canadien), *administratrice*
- Canada Life Limited (Group Great-West Life) (société de droit canadien), *administratrice, présidente du comité des risques et membre du comité d'audit*
- Woodford Investment Management, *présidente (depuis juin 2016)*
- Charles Stanley Group plc (public limited company) (société de droit anglais), *administratrice (depuis octobre 2017), présidente du comité des risques et membre du comité d'audit.*



VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Fonction principale : directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016

PARCOURS PROFESSIONNEL

Virginie Chapron du Jeu a exercé différentes fonctions de responsable au sein de IXIS CIB (2004-2007), CDC IXIS (2001-2004), Caisse des Dépôts (1989-2001), OSEO (1986-1989).

Après avoir été responsable du département équilibres financiers, dépôts et financements complexes à la direction des fonds d'épargne – direction financière de la Caisse des Dépôts et à partir de 2007, elle

est directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts entre octobre 2011 et février 2013, puis directrice des investissements et de la comptabilité de la direction des retraites et de la solidarité à compter de février 2013.

Virginie Chapron du Jeu est aujourd'hui directrice des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directrice des finances du Groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- Bpifrance (SA), *administratrice, membre du comité des risques et du comité d'audit*
- La Poste (SA), *administratrice, présidente du comité d'audit*
- Réseau Transport Électricité (RTE), *administratrice, membre du comité de supervision et d'audit*
- Coentreprise de Transport d'Électricité (CTE), *administratrice*
- Novethic, *présidente et membre du comité stratégique*
- CDC GPI (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- CDC GPII (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- Humanis Retraite Arrco (Institution de retraite complémentaire), *administratrice – collègue adhérents (fin de mandat en 2018)*
- Alter Égales, *présidente*

ÂGE : 57 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DESS commerce extérieur de l'université Paris IX Dauphine, maîtrise gestion financière/contrôle gestion de l'université Paris IX Dauphine

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
51, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCE & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre), 100 %
Comité stratégique (depuis le 20 février 2019)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 29 juin 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 75 %



ÂGE : 36 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : ESCP Europe

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre depuis le 20 février 2019)

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 20 février 2019

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2022

OLIVIER FABAS

Fonction principale : responsable du pôle institutions financières et capital investissement - gestion des participations stratégiques - Caisse des Dépôts

PARCOURS PROFESSIONNEL

Olivier Fabas a débuté sa carrière au sein des équipes de Portfolio Management de BNP Paribas en 2004. Il intègre la gestion financière de BNP Paribas en 2006. Il a notamment travaillé sur le pilotage des structures du groupe BNP Paribas, le suivi des ratios de solvabilité (passage à Bâle III et plan d'adaptation du groupe) mais aussi la structuration des opérations de croissance externe et de partenariats de BNP Paribas. En 2013, il rejoint les équipes de fusions acquisitions de BNP Paribas et plus particulièrement celles en charge du conseil aux sociétés cotées.

Depuis septembre 2018, Olivier Fabas exerce les fonctions de responsable du Pôle Institutions Financières et Capital Investissement au sein du Département Gestion des Participations Stratégiques de la Caisse des Dépôts.

Il est par ailleurs professeur vacataire de Finance d'Entreprise dans le cadre du double diplôme Droit et Fiscalité HEC-Université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

MANDATS ET FONCTIONS

- Qualium Investissement (SAS), *administrateur*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur, président du comité d'audit*



JEAN-YVES FOREL

Fonction principale : directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE depuis octobre 2018

ÂGE : 57 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE
50, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité d'audit et des risques (membre), 85,71 %
Comité stratégique (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 11 décembre 2012

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 75 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Jean-Yves Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'Exploitation puis, en 1995, directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natixis Banques Populaires où il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière Services bancaires,

financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle Services financiers spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle Services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du groupe BPCE.

Membre du directoire banque commerciale et assurance de BPCE (2012 à mai 2016) puis membre du comité de direction générale, directeur général en charge de la transformation et de l'excellence opérationnelle, il est depuis le 15 octobre 2018, directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *directeur général de la Banque de proximité en Europe et du Projet des Jeux olympiques Paris 2024 de BPCE.*
- Média Consulting & Investment (SA), *administrateur (depuis le 20 avril 2010)*
- Natixis Algérie (société de droit algérien), *président du conseil d'administration (depuis le 20 janvier 2011)*
- BPCE Immobilier Exploitation (SAS), *représentant permanent de BPCE, présidente de la SAS et du conseil d'administration (depuis le 31 août 2016)*
- Holassure, *administrateur et président (depuis le 9 février 2017)*
- Natixis Coficiné (SA), *administrateur (depuis le 20 avril 2010)*
- Sopassure (SA), *administrateur et président (depuis le 6 décembre 2012)*
- BPCE IT, *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 7 décembre 2018)*
- Albiant (IT) (SA), *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 7 décembre 2018)*
- NEFER, *administrateur, président du conseil d'administration (fin de mandat le 26 septembre 2018)*
- BPCE Achats, *administrateur (fin de mandat le 12 décembre 2018)*
- ITCE, *président-directeur général (fin de mandat le 17 octobre 2018)*
- i-BP, *administrateur, président-directeur général (fin de mandat le 10 octobre 2018)*
- EDEP, *administrateur et président du conseil d'administration (fin de mandat le 28 mars 2018)*



ÂGE : 49 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : ENSIMAG (Institut National Polytechnique de Grenoble)

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
51, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 27 septembre 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2020

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 100 %

LAURENCE GIRAUDON

Fonction principale : directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts depuis juin 2017

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Giraudon a exercé différentes fonctions de responsable au sein de CDC Marchés (1993-1998), CDC ICM (1998-2001) et a ensuite participé notamment à la création et à la mise en place du service des résultats au sein de IXIS CIB (2005-2007) et de BFI Natixis (2007-2009).

En 2009, elle rejoint la Société Générale CIB en tant que co-responsable au sein du Product Control Group du département en charge de la certification des résultats.

Elle intègre en 2012 le groupe CNP Assurances et devient directrice du *middle office* et *back office* au sein de la direction des Investissements.

Laurence Giraudon est aujourd'hui directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts depuis juin 2017.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directrice du pôle support & opérations de la direction des gestions d'actifs*
- Crédit Municipal de Paris (Établissement public), *membre du conseil d'orientation et de surveillance*



ÂGE : 57 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École nationale d'assurance, CNIL

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances
4, place Raoul Dautry
75015 Paris

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 28 avril 2016

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 87,5 %

LAURENCE GUITARD

Administratrice représentant les salariés

Fonction principale : chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances depuis 2011

PARCOURS PROFESSIONNEL

Laurence Guitard a débuté sa carrière en 1982 au sein d'une entreprise de BTP (Alfred Herlicq & fils). En 1988, elle rejoint France Télécom où elle a la responsabilité de missions opérationnelles auprès du directeur marketing direct.

Elle a ensuite développé ses compétences dans le secteur immobilier : de 1989 à 1993 en tant que chargée d'étude au sein de la société de conseil immobilier Rocval & Savills ; puis de 1997 à 2000 en tant que collaboratrice du président au sein de la société de promotion immobilière Cofradim.

Laurence Guitard intègre, en 2001 le cabinet de conseil en stratégie Solving international où elle

devient l'assistante du directeur général adjoint en charge du département assurance.

En 2004, elle rejoint le siège social de la Banque CIC (bordelaise CIC) où elle exerce la fonction d'assistante du directeur de l'ingénierie et des activités financières.

En 2005, elle intègre le groupe CNP Assurances et devient assistante du directeur général adjoint en charge de la gestion de l'innovation, de la direction des immeubles, du juridique et de l'informatique.

Depuis 2011, elle exerce la fonction de chargée de projets informatiques et libertés au sein de CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- FCPE « Action CNP », *présidente du conseil de surveillance*



ÉRIC LOMBARD

Fonction principale : directeur général de la Caisse des Dépôts depuis le 8 décembre 2017

ÂGE : 60 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : HEC

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité des rémunérations et des nominations (membre), 80 %

REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS DEPUIS : 13 décembre 2017

PREMIÈRE NOMINATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTÉE : 1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS : 2016

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS : 2020

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Conseiller technique au cabinet du porte-parole du gouvernement (1989-1991)
- Conseiller auprès du ministre délégué à la justice (1991-1992)
- Conseiller auprès du ministre de l'économie et des finances (1992-1993)
- Responsable fusions & acquisitions dans le secteur banque et assurance – BNP Paribas (1993-1999)
- Responsable du Financial institutions group et membre du comité de direction générale de la banque de financement et d'investissement BNP Paribas (1999-2002)
- Responsable des relations entreprises et institutionnels – BNP Paribas (2002-2004)
- Directeur général de BNP Paribas Cardif (2004-2006)
- Président-directeur général de BNP Paribas Cardif (2006-2013)
- Directeur général puis président-directeur général de Generali France (2013-2017)
- Président du conseil d'administration d'Europ Assistance Holding (2015-2017)

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur général*
- Fonds de Réserve pour les Retraites – FRR (établissement public), *président du directoire*
- BPIFrance (SA), *président du conseil d'administration*
- CDC Habitat, *président du conseil de surveillance*
- La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur, membre du comité des rémunérations et de la gouvernance*
- 2020 European Fund for Energy, Climate Change and Infrastructure (Marguerite Fund), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*



ÂGE : 58 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, Institut des actuaires français

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers

Stratégie de l'entreprise et son modèle économique

Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

Analyse financière et actuarielle

Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale

115, rue de Sèvres

75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité d'audit et des risques (membre), 100 %

REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE SOPASSURE DEPUIS : 1^{er} septembre 2015

PREMIÈRE NOMINATION DE SOPASSURE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTÉE : 2000

DERNIER RENOUVELLEMENT DE SOPASSURE : 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS DE SOPASSURE : 2021

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 87,5 %

FLORENCE LUSTMAN

Fonction principale : directeur finance et affaires publiques de La Banque Postale

PARCOURS PROFESSIONNEL

Elle débute sa carrière en 1985 en tant que commissaire contrôleur des assurances à la Commission de contrôle des assurances (devenue l'ACPR depuis) dont elle est nommée secrétaire générale en 2000. En 2004, elle devient commissaire contrôleur général des assurances, puis chef du corps de contrôle des assurances en 2006. En 2008, Florence Lustman est chargée du pilotage interministériel du plan Alzheimer en France et de son rayonnement à l'international.

Très active dans les instances européennes et internationales liées à la régulation, aux normes comptables et à l'actuariat, Florence Lustman est en particulier membre fondateur du CEIOPS (l'EIOPA depuis 2011). Elle a été également membre du comité exécutif de l'IAIS entre 2006 et 2007.

En décembre 2012, Florence Lustman a été nommée inspecteur général de La Banque Postale et membre du comité exécutif.

Florence Lustman est depuis avril 2014 directeur finance de La Banque Postale en charge de l'ALM, de la comptabilité, du contrôle de gestion, du *capital management* et la gestion du bilan, de la fiscalité, de l'immobilier et des achats.

Florence Lustman est également depuis septembre 2017 directeur des affaires publiques de La Banque Postale. Dans le cadre de cette nouvelle fonction, elle a notamment en charge les relations de Place et avec les autorités de régulation et de supervision des secteurs banque /assurance /gestion d'actifs.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *directeur finance et affaires publiques*
- AEW SA (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur, présidente du comité d'audit et comptes et membre du comité stratégique*
- Fonds de garantie des dépôts et de résolution (Fonds), *membre du conseil de surveillance*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance, présidente du comité d'audit et des risques*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *administratrice et membre du comité d'audit et des risques*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *représentante permanent de La Banque Postale, administratrice*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance, membre du comité d'audit, membre du comité des risques*
- La Banque Postale Home Loan SFH (SA), *présidente du conseil d'administration*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *représentante permanente de SF2, administratrice, présidente du comité d'audit et des risques*
- SF2 (SA), *administratrice et directrice générale*
- Sopassure (SA), *administratrice*
- Tikehau Capital (SCA), *membre du conseil de surveillance*
- Tikehau Capital Advisors (SAS), *représentante du Fonds Stratégique de Participations, administrateur*
- Fonds de Garantie des dépôts et de Résolution (Fonds), *membre du conseil de surveillance*



OLIVIER MAREUSE

Fonction principale : directeur des Fonds d'épargne du groupe Caisse des Dépôts depuis le 1^{er} septembre 2016 et directeur des gestions d'actifs depuis le 1^{er} juin 2018.

ÂGE : 55 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité d'audit et des risques (membre), 85,71 %
Comité stratégique (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 avril 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 62,5 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Après avoir été directeur technique et financier de la direction des assurances collectives de CNP Assurances de 1989 à 1990, il devient chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances en 1991. Puis, en 1993, il est nommé directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances. En 1998, il devient directeur des investissements de CNP Assurances.

Du 15 décembre 2010 au 1^{er} septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts.

Olivier Mareuse est depuis le 1^{er} septembre 2016, directeur des Fonds d'Épargne du groupe Caisse des Dépôts et également directeur des gestions d'actifs depuis le 1^{er} juin 2018.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des Dépôts, *directeur des Fonds d'épargne et directeur des gestions d'actifs ainsi que membre du Comité Exécutif de la Caisse des Dépôts*
- AF2i (Association française des investisseurs institutionnels), *administrateur et membre du bureau*
- CDC GPI, *administrateur*
- Icade (SA cotée), *administrateur et membre du comité d'audit et des risques*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur*
- Veolia Environnement (SA cotée), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*
- CDC International Capital (SA), *administrateur membre du comité des investissements et du comité d'audit et des comptes (fin de mandat au 31 décembre 2018)*



ÂGE : 55 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : HEC, Stanford Executive Program

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE

50, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES
& TAUX DE PRÉSENCE :

Comité des rémunérations et des nominations
(membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ
DE MEMBRE DU CONSEIL : 15 mai 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS (SOUS RÉSERVE
DE SA RATIFICATION PAR L'AG) : 2022

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION : 50 %

LAURENT MIGNON

Fonction principale : président du directoire de BPCE depuis le 1^{er} juin 2018

PARCOURS PROFESSIONNEL

Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Il prend successivement la responsabilité en 2002 des investissements de la Banque AGF, d'AGF Asset

Management, d'AGF Immobilier, en 2003, du pôle vie et services financiers et de l'assurance-crédit puis en 2006 directeur général et président du comité exécutif. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie. En 2009, il est nommé directeur général de Natixis et membre du directoire de BPCE à compter de 2013.

Depuis le 1^{er} juin 2018, il est président du directoire de BPCE.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *président du directoire (depuis le 1^{er} juin 2018)*
- Arkema (SA cotée), *administrateur*
- AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra National de Paris), *administrateur*
- CE Holding Promotion (SAS), *président (depuis le 6 juin 2018)*
- Coface (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat le 15 juin 2018)*
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 17 mai 2018)*
- Natixis (SA cotée), *directeur général (jusqu'au 31 mai 2018), puis président du conseil d'administration et membre du comité stratégique (depuis le 1^{er} juin 2018)*
- Natixis Assurances, *président du conseil d'administration (fin de mandat le 7 juin 2018)*
- Natixis Investment Managers, *président du conseil d'administration (fin de mandat le 28 mai 2018)*
- Peter J. Solomon Company LLC, *administrateur (fin de mandat le 30 mai 2018)*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 18 juin 2018)*



STÉPHANE PALLEZ

Fonction principale : présidente-directrice générale de la Française des Jeux depuis novembre 2014

PARCOURS PROFESSIONNEL

Stéphanie Pallez a commencé sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la direction générale du Trésor en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des Affaires européennes et internationales au sein de la direction du Trésor en 2000 et, à ce titre, présidente

du Club de Paris et administratrice de la BEI. En avril 2004, elle est directrice financière déléguée de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du *cash management*, de la fiscalité, de l'audit, du *management* des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. De 2011 à janvier 2015, elle est présidente-directrice générale de Caisse centrale de réassurance.

Stéphanie Pallez est présidente-directrice générale de La Française des Jeux depuis novembre 2014.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Française des Jeux, *présidente-directrice générale*
- Eurazeo (SA cotée), *membre du conseil de surveillance, du comité d'audit et du comité RSE*
- Fonds de dotation RAISESHERPAS, *administratrice*
- ENGIE (ex GDF-Suez) (SA cotée), *représentante de l'État, administratrice (fin de mandat le 18 mai 2018)*

ÂGE : 59 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Française des Jeux
3-7, quai du Point du jour
92560 Boulogne-Billancourt Cedex

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité d'audit et des risques (présidente), 100 %
Comité stratégique (membre), 100 %
Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre), 100 %
Comité *ad hoc* (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 5 avril 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2016

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2020

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 100 %



ÂGE : 45 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : École polytechnique, ENSAE, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Agence des participations de l'État
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre), 100 %

REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTAT DEPUIS :
7 septembre 2017

PREMIÈRE NOMINATION DE L'ÉTAT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE CNP ASSURANCES, SA COTÉE : 1998

DERNIER RENOUVELLEMENT DE L'ÉTAT : 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS DE L'ÉTAT : 2020

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 87,5 %

CHARLES SARRAZIN

Fonction principale : directeur de Participations Services & Finances à l'Agence des participations de l'État depuis août 2017

PARCOURS PROFESSIONNEL

Charles Sarrazin a exercé des fonctions de magistrat fiscaliste au Tribunal administratif de Paris avant de rejoindre la direction générale du Trésor en 2005 en tant qu'adjoint au bureau de la politique commerciale. Il a ensuite travaillé au sein du service du financement de l'économie de cette même direction comme rapporteur au CIRI, puis en tant que chef du bureau des financements d'intérêt général (Caisse des Dépôts, fonds d'épargne, logement social) entre

2009 et 2012, et enfin comme chef du bureau de la régulation des entreprises et de la stabilité financière de 2012 à 2014. Entre janvier 2015 et août 2017, il a exercé, toujours au sein de la direction générale du Trésor, les fonctions de sous-directeur en charge du financement international des entreprises. De janvier à mai 2012, Charles Sarrazin a en outre occupé au sein du cabinet du Premier ministre les fonctions de conseiller économie, finances et entreprises.

MANDATS ET FONCTIONS

- Agence des participations de l'État, *directeur de Participations Services & Finances*
- Arte France, représentant de l'État, *membre du conseil de surveillance*
- Arte GEIE, *membre de la délégation française*
- Bpifrance Participations (SA), et Bpifrance Investissement (SAS), *représentant de l'État, administrateur*
- La Poste (SA), *représentant de l'État, administrateur*
- France Télévisions, *représentant de l'État, administrateur*



ÂGE : 72 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

33, rue Frémicourt
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité des rémunérations et des nominations (présidente), 100 %

Comité de suivi de la mise en œuvre des partenariats BPCE et LBP (membre), 100 %

Comité *ad hoc* (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 25 septembre 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2017

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2021

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 87,5 %

ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

Fonction principale : administratrice de sociétés

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rose-Marie Van Lerberghe a notamment exercé les fonctions d'inspectrice à l'Inspection générale des affaires sociales, puis celles de sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail.

En 1986, elle rejoint BSN – Danone dans lequel elle occupe divers postes de management. Elle est successivement directrice générale de deux filiales, les Verreries de Masnières, regroupant 800 salariés, avec 92 M€ de chiffre d'affaires, de 1990 à 1992, puis de l'Alsacienne, employant 1 000 salariés et réalisant 185 M€ de chiffre d'affaires. Enfin, de 1993 à 1996, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Danone.

En 1996, elle réintègre la fonction publique comme déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle auprès du ministère du Travail et des Affaires sociales.

Par la suite elle est nommée directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à décembre 2011, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Présidente du conseil d'administration de l'Institut Pasteur (Fondation) entre 2013 et 2016, elle est ensuite *senior advisor* de BPI Group entre 2015 et 2018.

MANDATS ET FONCTIONS

- Bouygues (SA cotée), *administratrice*
- BPI Group, *senior advisor (fin en 2018)*
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Établissement de santé privé d'intérêt collectif), *administratrice*
- Klépierre (SA cotée), *administratrice, vice-présidente du conseil de surveillance depuis 2017*
- Orchestre des Champs-Élysées, *présidente du conseil d'administration*



PHILIPPE WAHL

Fonction principale : président-directeur général de La Poste depuis septembre 2013

ÂGE : 63 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité des rémunérations et des nominations (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 22 février 2011

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 100 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif. En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre, il a été désigné en qualité de président de Sopassure, président du conseil d'administration

d'Ecureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC IXIS et de CNP Assurances. Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006. En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du *Board global banking and Markets* RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

De janvier 2011 à septembre 2013, il est président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint du groupe La Poste.

Depuis septembre 2013, Philippe Wahl est président-directeur général de La Poste.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *président-directeur général*
- La Banque Postale (SA), *président du conseil de surveillance, membre du comité de nomination et membre du comité des rémunérations*
- Géopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
- Institut Montaigne, *membre du comité directeur*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (association), *administrateur*
- La Poste Silver (SASU), *membre du comité stratégique*
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*
- Sopassure (SA), *administrateur*



RÉMY WEBER

Fonction principale : président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste depuis le 15 octobre 2013

ÂGE : 61 ans

NATIONALITÉ : Française

FORMATION : Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, HEC

COMPÉTENCES LIÉES À SOLVABILITÉ 2 :

Marchés de l'assurance et marchés financiers
Stratégie de l'entreprise et son modèle économique
Système de gouvernance de l'entreprise d'assurance
Analyse financière et actuarielle
Compétences légales et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale
115, rue de Sèvres
75275 Paris Cedex 06

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 200

APPARTENANCE À DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES : & TAUX DE PRÉSENCE :

Comité stratégique (membre), 100 %

PREMIÈRE NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL : 6 novembre 2013

DERNIER RENOUVELLEMENT : 2018

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS : 2022

TAUX DE PRÉSENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 87,5 %

PARCOURS PROFESSIONNEL

Rémy Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des Affaires Internationales de la direction générale du Trésor. Il devient ensuite responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance-crédit, des procédures de financement à l'exportation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière BFCE au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du groupe CIC.

Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Banque Postale (SA), *président du directoire*
- Association Française des Banques (association), *vice-président*
- CRSF DOM (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante*
- CRSF Métropole (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante*
- Fédération Bancaire Française (FBF), *représentant permanent de l'Association Française des Banques, membre du comité exécutif*
- KissKissBankBank & Co (SAS), *président du comité d'administration (depuis le 19 juillet 2017)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *administrateur, vice-président du conseil d'administration*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance, président du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances Iard (SA), *administrateur, président du conseil d'administration, président du comité des rémunérations*
- La Banque Postale Assurances Santé (SA), *administrateur*
- La Banque Postale Crédit Entreprises (SA), *membre du conseil de surveillance (depuis le 26 janvier 2017)*
- Ma French Bank (anciennement LBP Digital) (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 21 décembre 2017)*
- La Poste (SA), *directeur général adjoint, directeur des services financiers*
- Opéra de Lyon (association), *administrateur, président du conseil d'administration*
- Paris Europlace (association), *membre du conseil*
- Poste Immo (SA), *administrateur*
- SCI Tertiaire Saint Romain (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérant*
- SF2 (SA), *président du conseil d'administration*
- Sopasure (SA), *administrateur, président-directeur général (depuis le 28 mars 2018)*

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération du président du conseil d'administration

Principes

La rémunération du président du conseil d'administration de CNP Assurances est composée d'une rémunération fixe, sans part variable.

La rémunération globale du président du conseil d'administration de CNP Assurances respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques⁽¹⁾.

Règles arrêtées par le conseil d'administration et éléments 2018 de la rémunération du président

RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (exprimées en euros)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2018	
	Dues ⁽²⁾	Versées ⁽³⁾
Rémunération fixe	280 000	280 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune
Jetons de présence	Aucun	Aucun
Avantages en nature	0	0
TOTAL	280 000	280 000

La rémunération fixe, inchangée entre 2012 et 2015, a été portée de 250 000 € à 280 000 € en 2016.

Aucun jeton de présence lié à sa participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés ne lui est attribué.

Politique de rémunération du directeur général

Principes

Le directeur général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Une nomination intervenant en fin d'année N peut conduire, le cas échéant, à l'absence de détermination d'une composante variable de la rémunération au titre de l'année N, compte tenu de la période courte s'écoulant entre la nomination et la fin de l'année N et de la difficulté de déterminer des objectifs qualitatifs et quantifiables pour cette période.

Il peut bénéficier d'un avantage en nature sous la forme d'un véhicule de fonction.

La rémunération globale du directeur général respecte le plafond de rémunération mis en place dans les entreprises publiques⁽⁴⁾.

(1) Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

(2) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(3) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(4) Décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques

Afin que la rémunération du directeur général soit adaptée à la stratégie de l'entreprise et à une gestion saine et efficace des risques, sa rémunération variable est :

Flexible	L'application de ce principe peut conduire, le cas échéant, à l'absence du versement de la composante variable de la rémunération.
Différée	L'application du principe de différé conduit à ce que 40 % du montant de la part variable décidée en N+1 au titre de l'année N, soit différé sur trois ans : 20 % en N+1, 10 % en N+2, 10 % en N+3.
Conditionnelle et modulable	L'application du principe de conditionnalité et de modularité doit permettre « un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital ». L'application de ce principe à la rémunération du directeur général conduit à prendre en compte : ■ les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) et à appliquer, le cas échéant, la règle posée pour tous les « preneurs de risques » selon laquelle, si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante. Si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus ; ■ les conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie. Le directeur général perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédures, d'éthique ou de déontologie) ou externes s'imposant au collaborateur.

Règles arrêtées par le conseil d'administration et éléments 2018 de la rémunération du directeur général

RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2018 (exprimées en euros)

DIRECTION GÉNÉRALE Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1 ^{er} septembre 2018 Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018	Dues ⁽¹⁾		Versées ⁽²⁾	
	F. Lavenir	A. Lissowski	F. Lavenir	A. Lissowski
Rémunération fixe	266 666,64	150 000	266 666,64	150 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	30 445,23	Aucune	38 493,20	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence ⁽⁴⁾	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature ⁽⁵⁾	1 221,44	Aucun	1 221,44	Aucun
Sous-total	298 333,31	150 000	306 381,28	150 000
TOTAL	448 333,31		456 381,28	

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) La rémunération variable au titre de 2018 attribuable à Frédéric Lavenir ne le sera que si l'assemblée générale des actionnaires réunie en 2019 approuve la résolution qui s'y rapporte

(4) Le conseil d'administration n'a alloué aucun jeton à Frédéric Lavenir, directeur général et administrateur de CNP Assurances jusqu'au 31 août 2018, au titre de ses participations aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés

(5) Valorisation d'un véhicule de fonction

Les conditions liées à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) fixées pour 2018 à Frédéric Lavenir, directeur général, et les résultats atteints sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018 (démission à cette même date) ayant donné lieu à l'attribution d'une rémunération variable sont présentées ci-après dans le tableau (Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Frédéric Lavenir due en 2018 au titre de 2018 et versée post-assemblée générale 2019 si accord de celle-ci).

En ce qui concerne Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018, seule une rémunération fixe lui a été attribuée. Aucune condition liée à la performance (objectifs quantifiables et qualitatifs) n'a été fixée pour 2018, compte tenu de la brièveté de la période s'écoulant entre sa nomination et la fin de l'année.

Informations complémentaires relatives à la rémunération variable de Frédéric Lavenir due en 2018 au titre de 2018 et versée post-assemblée générale 2019 si accord de celle-ci

	Poids en %	Seuils/objectifs fin 2018	Taux de réalisation à mi-année
Objectifs quantifiables	60 %		
Coefficient d'exploitation	30 %	■ Inférieur ou égal à 30,4 %	100 % soit 10 000 € attribués Résultat à mi-année 30 %
Résultat brut d'exploitation	30 %	■ Supérieur ou égal à 2 960 M€	100 % soit 10 000 € attribués Objectif RBE proratisé = 1 480 M€ RBE réel au 30/06/2018 = 1 499 M€
Objectifs qualitatifs	40 %		
Déploiement du programme CAP 2020	10 %	■ Transformation de la culture entreprise	100 % soit 3,33 K€
Amélioration continue du modèle multi-partenarial et de la conformité	10 %	■ Apport de produits et de services innovants ■ Mise en œuvre des évolutions réglementaires	50 % soit 1,67 K€
Qualité de service	10 %	■ Amélioration de la qualité de service au client avec une évaluation	100 % soit 3,33 K€
Performance managériale	10 %	■ Qualité de vie au travail	100 % soit 3,33 K€
TOTAL	100 %	95 % DE 8/12 DE 50 000 €, SOIT 30 445 € DÉDUCTION FAITE DE 1 222 € D'AVANTAGE EN NATURE LIÉ AU VÉHICULE DE FONCTION	

Conformément à la politique de rémunération, 60 % de la somme de 30 445 € sera payée en 2019, soit 18 267,14 €, puis 20 % en 2020, 10 % en 2021 et 10 % en 2022 et en cas de vote favorable de l'assemblée générale.

FAITS MARQUANTS

Premier semestre

29/01/2018

CNP Assurances prend une participation majoritaire dans deux AssurTech, Azimut et iSalud.com, opérant respectivement en France et en Espagne

CNP Assurances a annoncé le 29 janvier 2018 prendre le contrôle de deux AssurTech spécialisées dans le marketing digital et la distribution directe de solutions de santé individuelle et de prévoyance : iSalud en Espagne et Azimut en France.

Cet investissement de près de 40 M€ permet à CNP Assurances de devenir actionnaire majoritaire.

15/02/2018

CNP Assurances investit dans la fintech Lydia spécialiste des solutions et services de paiement mobile

A l'occasion d'une levée de fonds de 13 M€, CNP Assurances est entrée au capital de Lydia, fintech leader des solutions de paiement mobile en France, par le biais de son programme Open CNP de Corporate Venture.

Dans le cadre d'Open CNP, CNP Assurances poursuit son programme d'investissements et de partenariats avec les start-up innovantes au travers de son entrée au capital de Lydia. Lancée en 2013 par Cyril Chiche et Antoine Porte, Lydia a développé une application de paiement instantané sur mobile permettant de simplifier les transactions quotidiennes entre particuliers ou avec les professionnels. La société est basée à Paris et emploie 40 personnes.

CNP Assurances investit dans Lydia pour l'accompagner dans sa stratégie de conquête de nouveaux utilisateurs en France et en Europe et de développement de nouveaux services. L'application, très populaire auprès des jeunes, est déjà utilisée par plus d'un million d'utilisateurs, et plus de 2 000 nouveaux comptes sont ouverts chaque jour.

Lydia représente le 6^e investissement d'Open CNP qui consacre 100 M€ sur 5 ans à l'accompagnement de start-up innovantes dans le cadre de l'accélération de la transformation digitale de CNP Assurances.

08/03/2018

EasyBourse et CNP Assurances lancent leur contrat d'assurance vie 100 % en ligne : EasyVie

En partenariat avec CNP Assurances, EasyBourse, le courtier en ligne de La Banque Postale, lance EasyVie. Commercialisée depuis fin février 2018, cette offre propose, de manière totalement dématérialisée et à un prix attractif, un contrat

modulable avec deux modes de gestion au choix : une gestion libre ou un mandat d'arbitrage.

EasyVie est le seul contrat d'assurance vie 100 % en ligne, de la souscription jusqu'au rachat total. Comme pour l'offre Bourse, les clients peuvent souscrire directement depuis le site Internet d'EasyBourse, et gérer toutes leurs opérations (arbitrages, versements, rachats, etc.) via leur espace connecté.

09/04/2018

CNP Assurances remporte le Trophée de la meilleure innovation managériale décerné par L'Argus de l'assurance

Au mois d'avril 2018, CNP Assurances s'est distinguée, lors de la 14^e cérémonie des Argus d'or de l'assurance dont l'objectif est de primer les actions, les initiatives et les produits innovants, en remportant le trophée d'or de l'innovation managériale.

Cette catégorie récompense les initiatives novatrices qui visent à un bénéfice collectif en matière d'accompagnement du changement, de développement de l'efficacité, de la motivation, ou d'utilisation de nouvelles technologies.

CNP Assurances a présenté son Challenge « Open Innovation » dont les objectifs sont de faire prendre conscience à l'ensemble des collaborateurs qu'ils sont porteurs d'idées utiles à l'entreprise, de les inciter à les proposer puis à les porter en mode projet et plus largement d'encourager la prise de risques au sein du Groupe.

Réalisé en 8 mois, ce premier Challenge d'innovation participative sur le thème de l'amélioration de la relation client a impliqué 953 collaborateurs. 203 collaborateurs réunis en équipes ont proposé 55 projets dont 10 ont été défendus devant un jury d'experts. 5 ont ensuite été incubés au sein de l'Accélérateur de l'entreprise et 4 sont désormais en cours d'industrialisation. Un dispositif qui s'inscrit pleinement dans la transformation culturelle et digitale menée au sein de CNP Assurances.

11/04/2018

CNP Patrimoine remporte l'Oscar de l'innovation pour Flexi G

CNP Patrimoine, l'activité épargne patrimoniale de CNP Assurances, s'est distinguée lors de la 33^e cérémonie des Oscars organisée par Gestion de Fortune avec son offre Flexi G qui a remporté l'Oscar de l'innovation. Lancée en début d'année 2018 par CNP Patrimoine, l'option Flexi G permet à l'ensemble des partenaires de CNP Patrimoine (banques privées, plateformes de CGPI, family offices et sociétés de gestion) de proposer à leurs clients une gestion dynamique de la poche en unités de compte (UC) de leur contrat d'assurance vie ou de capitalisation tout en bénéficiant de la protection de leur capital à l'échéance choisie.

15/05/2018

Lancement de Flexi I, dernier-né de l'offre Flexi de CNP Patrimoine

Le 15 mai 2018, CNP Patrimoine a annoncé le lancement de Flexi I, une nouvelle option permettant de saisir les opportunités des marchés d'actions tout en sécurisant son épargne.

Flexi I permet, dans un contexte persistant de taux bas, de profiter des opportunités offertes par les marchés d'actions à un coût optimisé tout en sécurisant son capital. Cette option de la gamme de contrats d'assurance vie ou de capitalisation multi-supports CNP One propose dans son contrat 40 à 50 % d'UC investies à 100 % en actions basée sur l'indice SBF® TOP 80 Ew Decrement 50 pt créé par Euronext. Plus diversifié que l'indice CAC 40 (dont il intègre les valeurs), il est composé des 80 plus grosses capitalisations boursières françaises et ses performances ont surperformé le CAC 40 au cours des 5 dernières années.

Grâce à la garantie de l'assureur, l'épargnant est assuré de récupérer au minimum, selon son choix, 98 % ou 100 % de son capital initial, à l'échéance soit au 31/12/2021 ou au 31/12/2022 pour un coût de protection optimisé.

24/05/2018

Épargne salariale : Humanis, CNP Assurances et AG2R La Mondiale consolident leur partenariat

Inter Expansion-Fongepar, la société dédiée à l'épargne salariale du groupe Humanis, dont CNP Assurances est actionnaire, et Prado Épargne, la société de gestion d'épargne salariale d'AG2R La Mondiale, unissent leurs expertises et leurs moyens afin de créer l'acteur de référence issu du monde paritaire et mutualiste.

La mise en œuvre de la fusion d'Inter Expansion-Fongepar et de Prado Épargne est effective depuis le 1^{er} mai 2018, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ayant donné son autorisation le 26 avril 2018.

Cette fusion s'inscrit dans la continuité de la stratégie de croissance et de distribution multi-partenaire de l'activité d'épargne salariale du groupe Humanis, amorcée dès 2013, avec CNP Assurances et le rapprochement d'Inter Expansion et de Fongepar.

Cette opération pérennise plusieurs années de partenariat entre Inter Expansion-Fongepar et Prado Épargne autour d'un outil et d'un service de gestion administrative partagés au sein du Groupement d'Intérêt Economique Gestion Epargne Salariale (GIE GES). La mise en commun des moyens techniques et le renforcement de la qualité de gestion a en effet été initiée début 2016. Elle aboutit naturellement à la fusion des deux sociétés et la prise de participation d'AG2R La Mondiale au capital de la nouvelle structure.

06/06/2018

L'agence Moody's a attribué à CNP Assurances la notation de solidité financière A1 perspective stable

Dans un souci constant de renforcer la relation de confiance nouée de longue date avec ses assurés, ses partenaires distributeurs et ses créanciers obligataires, CNP Assurances a sollicité l'agence de notation Moody's afin d'obtenir une notation de sa solidité financière, en complément de celle attribuée par S&P Global Ratings depuis 2006.

Le 6 juin 2018, Moody's a attribué à CNP Assurances la notation de solidité financière A1 perspective stable, soit un niveau supérieur d'un cran à la notation A perspective stable attribuée actuellement par S&P Global Ratings.

Dans son analyse, Moody's souligne : « Le profil de crédit de CNP Assurances est soutenu par la position de marché très forte du Groupe sur le marché français de l'assurance vie, un faible profil de risque en termes de provisions grâce à un faible taux garanti moyen sur les produits d'épargne en euros, un niveau de rentabilité très stable, ainsi qu'une très bonne flexibilité financière due à un actionnaire solide, la Caisse des Dépôts et Consignations (Aa2 perspective positive), qui détient 40,8 % du capital de CNP Assurances au 31 décembre 2017. »

11/06/2018

Youse, une nouvelle solution de garantie locative

CNP Assurances a annoncé le 11 juin 2018 le lancement de Youse en France.

Filiale à 100 % de CNP Assurances, Youse propose une solution de garantie locative totalement inédite sur le marché de l'immobilier. Quel que soit leur statut : CDI ou CDD, étudiants, autoentrepreneurs, freelance ou encore professions libérales, tous les locataires peuvent désormais obtenir un garant avec une réponse en moins de 24 H. Youse s'appuie sur la solidité du 1^{er} assureur de personnes en France, garantissant la tranquillité d'esprit aux propriétaires.

21/06/2018

Émission de 500 M€ d'obligations subordonnées Restricted Tier 1 à durée indéterminée

Le 20 juin 2018, CNP Assurances a finalisé une émission de titres obligataires subordonnés et perpétuels de 500 M€, avec une première date de remboursement optionnelle le 27 juin 2028. Cette émission, répondant aux critères de classification en capitaux propres en normes IFRS, portera intérêt au taux fixe de 4,75 %, pendant 10 ans. Le coupon sera ensuite refixé tous les cinq ans aux nouvelles conditions du taux d'intérêt de référence. Le paiement de ces coupons est discrétionnaire. Ces obligations sont par ailleurs assorties d'un mécanisme de réduction du principal et d'annulation obligatoire des coupons en cas d'insuffisance de la solvabilité de CNP Assurances de sorte à tenir compte des spécificités propres à Solvabilité 2.

Les fonds provenant de l'émission entreront dans la constitution du capital réglementaire Solvabilité 2 (« Restricted Tier 1 »). Les titres ont été notés BBB- par Standard & Poor's et Baa3 par Moody's.

Deuxième semestre

19/07/2018

CNP Assurances lance une nouvelle offre de santé individuelle distribuée par Amétis, son réseau commercial salarié

« Ma Santé » est la première offre de santé individuelle de CNP Assurances distribuée par son réseau commercial salarié Amétis. Modulable et personnalisable, elle permet de choisir le niveau de remboursement pour chacun des postes de soins : hospitalisation, soins courants, dentaires, optiques etc.

L'offre « Ma Santé » permet d'adapter le niveau de remboursement de chaque poste de soins en fonction des besoins de l'adhérent et de ses ayants droit. Répartis en 5 catégories (hospitalisation, soins courants, dentaires, optiques et pharmacie) comprenant chacun 6 niveaux de garanties, cette nouvelle offre individuelle permet la création d'une couverture santé sur-mesure.

Elle propose également la prise en charge de certaines prestations annexes comme les prothèses auditives, les cures thermales, l'ostéopathie, les bilans nutritionnels etc.

L'offre de santé individuelle « Ma Santé » est complétée par la mise à disposition du site Internet Lyfe. Lancé en 2015 par CNP Assurances, Lyfe propose huit services en santé, bien-être et bien vieillir et accompagne au quotidien ses utilisateurs avec des contenus exclusifs totalement personnalisables sur 10 grandes thématiques de santé.

Chaque contrat donnera également accès aux garanties Filassistance qui permettent, dès l'adhésion, de bénéficier de services d'assistance en cas d'accident (recherche d'un médecin, acheminement des médicaments, transmission de messages urgents etc.), d'hospitalisation ou d'aide à l'aidant (formation, bilan, recherche d'établissement d'accueil etc.).

30/08/2018

Conclusion d'un protocole d'accord engageant avec Caixa Seguridade

En date du 30 août 2018, CNP Assurances a annoncé la conclusion d'un protocole d'accord engageant, prévoyant un nouvel accord de distribution exclusif à long terme jusqu'au 13 février 2041 au Brésil dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF), l'une des principales banques brésiliennes et l'une des cinq plus grandes en Amérique latine.

Ce nouvel accord s'appuie sur le succès historique du partenariat entre CNP Assurances et CEF depuis 2001, à travers leur filiale commune Caixa Seguros Holding (CSH) qui a démontré sa capacité à générer une combinaison de forte croissance, de rentabilité élevée et de cash-flows réguliers.

Le nouveau périmètre de l'exclusivité dans le réseau de CEF porte sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur sur crédit à la consommation et de retraite. Conformément aux termes du protocole d'accord non engageant conclu fin septembre 2017, le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune qui sera créée à cet effet

par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance, dans laquelle les droits de vote seront répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade.

À la date de réalisation de la transaction, CSH transférera à la nouvelle société d'assurance commune les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord (prévoyance, assurance emprunteur sur prêt à la consommation et retraite).

24/09/2018

CNP Patrimoine lance son offre d'investissement de conviction CNP Éthique

Pour les épargnants souhaitant concilier éthique, objectif de performance et diversification, CNP Patrimoine, la structure de CNP Assurances dédiée à la clientèle patrimoniale, a présenté le 24 septembre 2018 son offre de supports financiers sélectionnés selon les critères ESG.

Cette offre leur permet de disposer dans les contrats d'assurance vie et de capitalisation multi-supports (gamme CNP Patrimoine), d'une sélection de 22 supports financiers qui répondent à des critères éthiques et responsables classés « Morningstar Sustainable ».

05/10/2018

CNP Assurances récompensé pour son modèle innovant de fuzzy Matching basé sur l'IA

Développé par CNP Assurances, le modèle MPR (*Missing Person Recovery*) obtient le trophée de bronze dans la catégorie Innovation Relation Clients à l'occasion des Trophées de l'assurance 2018 décernés le 4 octobre 2018 à Paris. Initialement conçue pour optimiser la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie en déshérence, cette technologie efficace et performante est désormais utilisée dans différents domaines de l'entreprise.

Depuis sa mise en production en 2016, le modèle MPR (*Missing Person Recovery*) a d'ores et déjà permis de trouver des dizaines de milliers de bénéficiaires des contrats d'assurance vie en déshérence et donc de leur verser les capitaux qui leur étaient dus. En combinant des indicateurs avancés (rapprochements phonétiques, croisements géographiques, modules de distance entre chaînes de caractères) avec des modèles de *Machine Learning* auto-apprenants et des algorithmes d'intelligence artificielle récents, MPR est un outil de *fuzzy matching* qui permet de retrouver plus de 99 % des contrats.

Le modèle MPR et sa technique de *fuzzy matching* peuvent être étendus à de nombreuses autres utilisations (vision client 360°, prélèvement à la source etc.). Ces solutions sont proposées dans le cadre de Diwise, by CNP Assurances, qui met à disposition du marché une expertise métier unique et des solutions éprouvées en Data science.

30/10/2018

Confirmation de la notation A, perspective stable, de CNP Assurances

Moody's attribue à CNP Assurances la notation de solidité financière A1 (perspective stable). Comme précédemment, cette notation n'intègre aucun rehaussement spécifique lié à l'actionnariat. Dans ses analyses du 3 septembre 2018 et du 4 octobre 2018, Moody's souligne que « le nouvel accord de distribution au Brésil avec Caixa Econômica Federal est un événement de crédit positif » et que « le changement attendu de la structure actionnariale n'a pas d'impact sur le crédit. La Caisse des Dépôts et l'État français resteraient des actionnaires indirects clés de CNP Assurances, lui permettant de conserver sa forte flexibilité financière. Nous n'incorporons pas de soutien de tel ou tel actionnaire dans la notation de CNP Assurances, et nous ne prévoyons pas de modifier notre approche une fois la nouvelle structure actionnariale en place ».

Standard & Poor's attribue à CNP Assurances la notation de solidité financière A (perspective stable). Cette notation n'intègre désormais plus de rehaussement spécifique lié à l'actionnariat. Dans son analyse du 30 octobre 2018, Standard & Poor's souligne que « d'après le gouvernement français, la filiale bancaire de La Poste, La Banque Postale, pourrait devenir l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances d'ici 2020. Dans une approche prospective, nous considérons CNP Assurances comme hautement stratégique pour La Poste. Notre vision de la qualité de crédit intrinsèque de CNP Assurances a été revue à la hausse sous l'effet de l'amélioration durable de sa solidité financière et de la signature d'un nouveau partenariat de long terme au Brésil ».

La notation intrinsèque de CNP Assurances a ainsi été revue à la hausse d'un cran (de A- à A) afin de refléter l'amélioration de la solvabilité du Groupe dans le modèle de capital de l'agence, tandis que le cran de rehaussement lié au soutien de la Caisse des Dépôts a été retiré, laissant la note finale inchangée à A.

15/11/2018

Nomination d'Antoine Lissowski en tant que directeur général de CNP Assurances

Le 15 novembre 2018, le conseil d'administration de CNP Assurances a approuvé la nomination d'Antoine Lissowski en qualité de directeur général de CNP Assurances.

26/12/2018

CNP Assurances annonce la mise en place d'un programme Euro Medium Term Notes

CNP Assurances annonce avoir obtenu, en date du 21 décembre 2018, le visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le prospectus de base de son nouveau programme Euro Medium Term Notes (EMTN).

La mise en place du programme renforcera la flexibilité financière de CNP Assurances en lui permettant de saisir plus rapidement des opportunités d'émissions obligataires, subordonnées ou senior, via des placements publics ou privés et dans différentes devises. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie financière du Groupe, qui cherche en permanence à diversifier sa base d'investisseurs en termes de zones géographiques et de devises – comme le prouvent les émissions réalisées en EUR, USD et GBP – et à adapter régulièrement sa structure de capital en tenant compte de ses perspectives de développement en Europe et en Amérique latine, des exigences de fonds propres Solvabilité 2 et des critères des agences de notation Moody's et Standard & Poor's.

Le montant du programme de 7 milliards d'euros a été calibré en fonction de l'encours actuel de dettes subordonnées de CNP Assurances. Pour rappel, le montant maximal des émissions obligataires autorisé par le conseil d'administration de CNP Assurances est actuellement de 1,5 milliard d'euros par an. Les titres à émettre pourront être admis aux négociations sur Euronext Paris.

27/12/2018

CNP Patrimoine annonce l'acquisition de la plateforme de gestion Quality Insurance Services pour renforcer sa relation client

CNP Patrimoine, l'activité d'épargne dédiée à la clientèle haut de gamme de CNP Assurances, a annoncé le 27 décembre 2018 l'acquisition de la plateforme de gestion Quality Insurance Services qui gère ses contrats en France et au Luxembourg.

Depuis son lancement il y a quatre ans, l'activité de CNP Patrimoine et CNP Luxembourg connaît un fort développement avec 6 milliards d'euros d'encours au 30/11/2018. Pour accompagner cette croissance et renforcer l'expérience clients, CNP Patrimoine prend le contrôle de Quality Insurance Services, plateforme spécialisée dans la gestion des contrats haut de gamme, son partenaire depuis sa création en 2014.

Le rapprochement de Quality Insurance Services et de CNP Patrimoine va renforcer la relation partenariale avec les banques privées, les plateformes de CGPI et les *family officers*.

Avec cette acquisition, le groupe CNP Assurances s'affirme comme un acteur majeur de la gestion privée.

Événement post-clôture

Le 1^{er} février 2019, CNP Assurances a annoncé le succès du placement de sa première émission subordonnée Tier 2 dans le cadre du programme EMTN mis en place en décembre 2018. Il s'agit d'une obligation d'un montant de maturité 10 ans *bullet*, de 500 M€, portant intérêt au taux fixe de 2,75 %. Ce coupon fixe est le plus bas payé par le groupe CNP Assurances pour une émission Tier 2. Les titres sont notés BBB+ par Standard & Poor's et A3 par Moody's.

Cette émission permettra au groupe CNP Assurances de préparer les prochaines arrivées à échéance obligataires et d'optimiser sa structure de capital, tout en conservant une flexibilité financière d'émission de titres subordonnées Restricted Tier 1, Tier 2 et Tier 3.

Les fonds provenant de l'émission entreront dans la constitution du capital réglementaire Solvabilité 2. L'émission a été rapidement placée le 25 janvier 2019 auprès d'environ 220 investisseurs institutionnels européens et asiatiques.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 18 AVRIL 2019

Rapport de gestion, rapport sur le gouvernement d'entreprise, rapport sur les projets de résolution, rapports des commissaires aux comptes

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
2. Approbation des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende.
4. Approbation de conventions entre Arial CNP Assurances et CNP Assurances relatives à leur partenariat en épargne retraite collective.
5. Approbation de conventions entre Caixa Econômica Federal, Caixa Seguridade, CSH, Wiz et CNP Assurances relatives à leurs partenariats en Amérique latine.
6. Approbation de conventions entre la CDC, Altarea Cogedim et CNP Assurances relatives à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux, dans lequel l'Entreprise projette de transférer son siège social.
7. Approbation de conventions entre la CDC, Altarea Cogedim et CNP Assurances relatives à la cession d'un ensemble immobilier situé à Paris Montparnasse, au siège social actuel de l'Entreprise.
8. Approbation d'un engagement réglementé au profit de Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018 (bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel).
9. Approbation d'un engagement réglementé au profit de Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018 (bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel).
10. Approbation d'un engagement réglementé au profit de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration (bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel).
11. Autres conventions et engagements soumis à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce.
12. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables au président du conseil d'administration.
13. Approbation des éléments fixes composant la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au président du conseil d'administration.
14. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables au directeur général.
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018.
16. Approbation des éléments fixes composant la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018.
17. Ratification de la cooptation de Annabelle Beugin-Soulon en qualité d'administratrice en remplacement de Delphine de Chaisemartin.
18. Ratification de la cooptation de Alexandra Basso en qualité d'administratrice en remplacement de Annabelle Beugin-Soulon.
19. Ratification de la cooptation de Olivier Fabas en qualité d'administrateur en remplacement de Olivier Sichel.
20. Ratification de la cooptation de Laurence Giraudon en qualité d'administratrice en remplacement de Pauline Cornu-Thénard.
21. Ratification de la cooptation de Laurent Mignon en qualité d'administrateur en remplacement de François Pérol.
22. Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à CNP Assurances d'intervenir sur ses propres actions, sauf en période d'offre publique.
23. Pouvoirs pour formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROJETS DE RÉOLUTION ET TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTION

Ce rapport reprend l'exposé des motifs. La marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2018 et depuis le début de l'exercice 2019 est présentée dans le rapport de gestion.

RÉSOLUTIONS 1 ET 2 – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Ces résolutions ont pour objet l'approbation des comptes sociaux et consolidés de CNP Assurances clos le 31 décembre 2018.

Les comptes sociaux font ressortir un résultat net de 1 165,36 M€.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part de Groupe de 1 366,7 M€.

Les comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports mentionnés dans ces résolutions sont disponibles sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr/Actionnaire-individuel/Assemblee-generale).

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration de CNP Assurances constitués du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport sur les projets de résolution, présentant notamment l'exposé des motifs, et des comptes sociaux de CNP Assurances (compte de résultat, bilan, annexes) clos le 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net de 1 165 360 175,81 €.

En outre, l'assemblée générale des actionnaires approuve également le prélèvement d'un montant de 774 325,00 € sur les réserves facultatives de CNP Assurances et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes visé aux articles L.423-1 et suivants du code des assurances.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe CNP Assurances inclus dans le rapport de gestion, des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un résultat net part du groupe CNP Assurances de 1 366,7 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou mentionnées dans ces rapports.

RÉSOLUTION 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE (0,89 € PAR ACTION)

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat distribuable de 3 293 M€, constitué du résultat de l'exercice écoulé de 1 165 M€ et du compte « report à nouveau » positif de 2 128 M€, la fixation du dividende et sa date de mise en paiement.

Il est proposé de distribuer un dividende d'un montant total de 611 M€ et d'affecter le solde, soit 2 682 M€ au compte « report à nouveau ». Cette distribution représente un dividende de 0,89 € par action, pour chacune des 686 618 477 actions existantes.

Le montant du dividende par action proposé fait ressortir un ratio de distribution de 46 % du résultat par action, correspondant au résultat net part du Groupe retraité du coût des dettes subordonnées.

Le dividende serait mis en paiement en numéraire à compter du 30 avril 2019. Le détachement du dividende interviendrait le 26 avril 2019.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, constatant que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1 165 360 175,81 € et le compte « report à nouveau » de 2 127 957 079,72 €, formant un bénéfice distribuable de 3 293 317 255,53 €,

décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- à titre de dividende pour un montant total de 611 090 444,53 € ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de 2 682 226 811 €.

Sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2018, soit 686 618 477 actions, l'assemblée générale des actionnaires décide la mise en paiement aux actions y ayant droit d'un dividende de 0,89 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 30 avril 2019 étant précisé que la date de détachement du dividende sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est le 26 avril 2019.

L'assemblée générale des actionnaires autorise en conséquence le directeur général, avec faculté de subdélégation, à prélever ou créditer le compte « report à nouveau » des sommes nécessaires dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliés en France, conformément aux dispositions de l'article 158 3. 2° du code général des impôts, sous réserve que ces actionnaires exercent l'option, prévue au 2 de l'article 200 A du code général des impôts, pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu de l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application de l'imposition forfaitaire visée au 1 du même article 200 A.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par CNP Assurances. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L.225-210 du code de commerce, au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle le montant des dividendes distribué au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres composant le capital	Dividende par action
2015	686 618 477	0,77 €
2016	686 618 477	0,80 €
2017	686 618 477	0,84 €

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 étaient éligibles à l'abattement de 40 %

bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

RÉSOLUTIONS 4 À 11 – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Les résolutions 4 à 8 ont pour objet de demander à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver des conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (visés aux articles L.225-42-1 et L.225-38 et suivants du code de commerce) et préalablement autorisés au cours du même exercice par le conseil d'administration.

Par ailleurs, afin de régulariser l'octroi du bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé aux dirigeants mandataires sociaux en place depuis 2012, les résolutions 9 et 10 ont pour objet de demander à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver ces engagements réglementés conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (visés aux articles L.225-42-1 et L.225-38 et suivants du code de commerce) et préalablement autorisés au cours du même exercice par le conseil d'administration.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif aux conventions réglementées, disponible sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr/Actionnaire-individuel/Assemblee-generale).

Ces conventions concernent respectivement :

1. La contractualisation d'aspects liés à la mise en œuvre du partenariat entre AG2R La Mondiale et CNP Assurances (4^e résolution)

La contractualisation d'aspects tenant à l'organisation concrète et pratique de la mise en œuvre du partenariat entre AG2R La Mondiale et CNP Assurances est intervenue, afin de clarifier notamment la manière dont s'opère la gestion des contrats d'épargne retraite collective selon qu'ils ont été transférés ou non à leur filiale commune, Arial CNP Assurances (ACA).

Ces conventions représentent une opération réglementée car elles interviennent entre CNP Assurances et une société (ACA) ayant un dirigeant commun en la personne de Frédéric Lavenir, ce qui l'a conduit à ne pas prendre part aux votes du conseil d'administration du 27 février 2018 autorisant ces conventions.

Ces conventions ont été conclues à des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard de l'utilité de contractualiser des aspects tenant à l'organisation concrète et pratique de la mise en œuvre du partenariat (délégations de gestion des portefeuilles de contrats d'épargne retraite collective de CNP Assurances transférés et non transférés chez ACA, délégation de gestion administrative, etc.) au sein de la société commune constituée avec AG2R La Mondiale.

Pour rappel, AG2R La Mondiale et CNP Assurances ont signé en décembre 2015 un contrat cadre de partenariat visant à créer un acteur de référence sur le marché français de la retraite supplémentaire d'entreprise. Ce partenariat s'est matérialisé en avril 2016 au sein d'une filiale commune, Arial CNP Assurances, détenue à 60 % par AG2R La Mondiale et à 40 % par CNP Assurances, ainsi que par le transfert réglementaire de portefeuilles de retraite supplémentaire en 2017, permettant de mutualiser les coûts et de développer l'activité de retraite supplémentaire d'entreprise.

2. Le nouvel accord de distribution exclusif au Brésil dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF) (5^e résolution)

Par la conclusion de cet accord, dont la réalisation définitive reste soumise à la satisfaction préalable d'un certain nombre de conditions suspensives, le groupe CNP Assurances sécurise à très long terme (jusqu'en 2041) et sur un nouveau périmètre une part significative de son activité réalisée aujourd'hui dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF) et l'accès exclusif à ses 78 millions de clients. CNP Assurances demeurerait ainsi le principal partenaire de CEF en assurance vie au Brésil, tout en continuant à développer ses autres activités en Amérique latine.

Le nouveau périmètre de l'exclusivité dans le réseau de CEF porte sur les produits de prévoyance (*vida*), d'assurance emprunteur consommation (*prestamista*) et de retraite (*previdência*).

Le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une nouvelle société commune qui sera créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance, dans laquelle les droits de vote seront répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade. A la date de réalisation de la transaction, Caixa Seguros Holding (CSH) transférera à la nouvelle société d'assurance commune (qui sera détenue à 100 % par la Nouvelle JV) les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord.

En parallèle, CNP Assurances a conclu un accord avec Caixa Seguridade et le groupe de courtage Wiz qui prévoit les modalités de la coopération future avec le groupe Wiz, ces dernières incluant notamment des services de back-office opérationnel fournis par Wiz à CSH et à la nouvelle société d'assurance qui sera créée dans le cadre du nouveau partenariat conclu avec Caixa Seguridade.

Ces conventions représentent une opération réglementée car elles interviennent entre CNP Assurances et une société (Caixa Seguros Holding) ayant deux dirigeants communs en la personne de Frédéric Lavenir et Jean-Paul Faugère (respectivement directeur général et président du conseil d'administration de CNP Assurances et tous deux administrateurs de Caixa Seguros Holding), ce qui les a conduits à ne pas prendre part aux votes du conseil d'administration du 15 janvier et du 27 juillet 2018 autorisant ces conventions.

Ces conventions ont été conclues à des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard de l'utilité de pérenniser l'activité de CNP Assurances au Brésil sur une longue durée (jusqu'en 2041), sur un périmètre d'activités certes plus restreint que le partenariat actuel mais stratégiquement attractif du fait du potentiel de croissance de la rentabilité et des cash-flows futurs du Groupe.

3. Le projet d'acquisition d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux (région parisienne), dans lequel l'Entreprise projette de transférer son siège social (6^e résolution)

Ce projet d'acquisition répond à la volonté de CNP Assurances de proposer à ses collaborateurs franciliens un environnement de travail de qualité, et de rassembler en un même endroit les effectifs situés au siège social – actuellement dans un immeuble situé à Paris Montparnasse nécessitant d'importants travaux de restructuration – et à Arcueil-Cachan (région parisienne).

L'ensemble immobilier à acquérir, situé à Issy-les-Moulineaux, étant la propriété de la CDC, actionnaire direct à plus de 10 % de CNP Assurances, et d'Altarea Cogedim, les conventions pour réaliser cette acquisition représentent une opération réglementée. Cette situation explique que la CDC et les cinq administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition de la CDC n'ont pas pris part au vote du conseil d'administration du 27 juillet 2018 et du 19 décembre 2018, ni participé au débat.

Les protocoles entre CNP Assurances, la CDC et Altarea Cogedim ont été conclus sous conditions suspensives et prévoient deux schémas d'acquisition alternatifs : (i) un schéma, dit Schéma Share Deal, à l'issue duquel CNP Assurances et CDC seraient propriétaires à 50/50 du siège social de CNP Assurances et (ii) un schéma, dit Schéma VEFA, qui consisterait en l'acquisition en l'état futur d'achèvement par CNP Assurances seule de son siège social.

Ces conventions ont été conclues à des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard des résultats de l'étude approfondie menée qui, après prise en considération de critères :

- immobiliers (capacité d'accueil, possibilités d'aménagement, accessibilité et desserte par les transports en commun pour les collaborateurs, insertion dans le tissu urbain) ;
- environnementaux (respect de normes environnementales strictes en phase de construction et d'exploitation) ;
- financiers (prix au m², valorisation de l'ensemble immobilier) ;

a conduit à retenir le projet d'acquisition de l'ensemble immobilier d'Issy Cœur de Ville comme celui répondant le mieux aux critères d'exigence du Groupe.

4. Le projet de cession d'un ensemble immobilier situé à Paris Montparnasse, au siège social actuel de l'Entreprise (7^e résolution)

La CDC et Altarea Cogedim se sont manifestées auprès de CNP Assurances en vue de se porter acquéreur du siège social actuel de CNP Assurances situé à Paris Montparnasse, et ont formulé une offre indicative d'acquisition.

L'ensemble immobilier, situé à Paris Montparnasse, pouvant être cédé à la CDC, actionnaire direct à plus de 10 % de CNP Assurances, et à Altarea Cogedim, les conventions pour réaliser cette cession représentent une opération réglementée. Cette situation explique que la CDC et les cinq administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition de la CDC n'ont pas pris part au vote du conseil d'administration du 19 décembre 2018, ni participé au débat.

L'offre indicative d'acquisition soumise par la CDC et Altarea Cogedim fait ressortir des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard :

- de l'utilité pour elle de céder un bien immobilier nécessitant d'importants travaux ;
- de la possibilité de continuer à occuper les locaux jusqu'à l'installation des collaborateurs à Issy-les-Moulineaux ;
- des critères financiers (prix au m², valorisation de l'ensemble immobilier) ;
- de la perspective pour CNP Assurances de percevoir un complément de prix fonction de la surface supplémentaire créée par Altarea Cogedim et la Caisse des Dépôts et du niveau des loyers qui sera effectivement atteint ;
- de l'opinion exprimée par un expert indépendant - Cushman & Wakefield - sur les conditions de la cession proposée par la Caisse des Dépôts et Altarea Cogedim indiquant que cette « transaction [était] équilibrée au regard du marché actuel en immobilier d'entreprise ».

À ce stade, à la suite de cette offre indicative, CNP Assurances a consenti une période d'exclusivité de négociation afin de permettre à la CDC et Altarea Cogedim de valider les conditions de leur offre indicative et d'émettre une offre finale et inconditionnelle. CNP Assurances jugera de l'opportunité d'accepter cette offre, qui devra être conforme a minima aux conditions détaillées ci-dessus, et de conclure le cas échéant les conventions en découlant.

5. Le bénéfice accordé à Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018, du contrat de prévoyance et de frais de soins de santé souscrit par CNP Assurances au profit de ses salariés (8^e résolution)

L'engagement porte sur la couverture prévoyance et frais de soins de santé de Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018.

Cet engagement représente une opération conclue à des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard de l'utilité pour Antoine Lissowski, dans le cadre de l'acceptation de ses nouvelles fonctions, de se voir assurer une continuité de couverture, sa nouvelle qualité de directeur général ne devant pas le priver du régime de prévoyance et de frais de soins de santé couvrant les salariés dont il a bénéficié depuis 2003.

6. Le bénéfice accordé à Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018, du contrat de prévoyance et de frais de soins de santé souscrit par CNP Assurances au profit de ses salariés (9^e résolution)

L'engagement porte sur la couverture prévoyance et frais de soins de santé de Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018.

Cet engagement, autorisé préalablement par le conseil d'administration, mais n'ayant pas fait l'objet d'une approbation formelle en assemblée générale, est aujourd'hui soumis au vote des actionnaires.

Cet engagement a été conclu à des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard de l'utilité pour Frédéric Lavenir, dans le cadre de l'acceptation de ses fonctions en 2012, d'être bénéficiaire d'un régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

7. Le bénéfice accordé à Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, du contrat de prévoyance et de frais de soins de santé souscrit par CNP Assurances au profit de ses salariés (10^e résolution)

L'engagement porte sur la couverture prévoyance et frais de soins de santé de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration.

Cet engagement, autorisé préalablement par le conseil d'administration, mais n'ayant pas fait l'objet d'une approbation formelle en assemblée générale, est aujourd'hui soumis au vote des actionnaires.

Cet engagement a été conclu à des conditions conformes à l'intérêt social de CNP Assurances au regard de l'utilité pour Jean-Paul Faugère, dans le cadre de l'acceptation de ses fonctions en 2012, d'être bénéficiaire d'un régime de prévoyance et de frais de soins de santé.

8. Autres conventions et engagements soumis à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce (11^e résolution)

La 11^e résolution concerne les conventions réglementées antérieurement autorisées et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018.

Ces conventions ont fait l'objet d'un nouvel examen par le conseil d'administration au cours de sa séance du 20 février 2019. Elles ne font pas l'objet d'une nouvelle approbation par l'assemblée générale des actionnaires mais sont exposées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, sur lequel l'assemblée générale des actionnaires est appelée à statuer. Ce rapport est disponible sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr/Actionnaire-individuel/Assemblee-generale).

QUATRIÈME RÉOLUTION

**Approbation de conventions entre Arial
CNP Assurances et CNP Assurances relatives
à leur partenariat en épargne retraite collective**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant des conventions conclues entre Arial CNP Assurances et CNP Assurances, approuve ces conventions ayant trait à la finalisation de la phase de construction du partenariat entre AG2R La Mondiale et CNP Assurances dans le domaine de l'épargne retraite collective, au sein de leur filiale commune Arial CNP Assurances.

CINQUIÈME RÉOLUTION

**Approbation de conventions entre Caixa
Econômica Federal, Caixa Seguridade
Participações, CSH, Wiz et CNP Assurances
relatives à leurs partenariats en Amérique
latine**

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant des conventions conclues entre Caixa Econômica Federal, Caixa Seguridade Participações, CSH, Wiz et CNP Assurances, approuve ces conventions ayant trait au nouvel accord de distribution exclusif sur les produits de prévoyance (*vida*), d'assurance emprunteur consommation (*prestamista*), et de retraite (*previdência*) au Brésil dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF).

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation de conventions entre la CDC, Altarea Cogedim et CNP Assurances relatives à l'acquisition d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux, dans lequel l'Entreprise projette de transférer son siège social

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant des conventions conclues entre la CDC, Altarea Cogedim et CNP Assurances, approuve ces conventions ayant trait à l'acquisition, sous conditions suspensives, d'un ensemble immobilier situé à Issy-les-Moulineaux, dans lequel l'Entreprise projette de transférer son siège social.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation de conventions entre la CDC, Altarea Cogedim et CNP Assurances relatives à la cession d'un ensemble immobilier situé à Paris Montparnasse, au siège social actuel de l'Entreprise

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant des conventions conclues entre la CDC, Altarea Cogedim et CNP Assurances, approuve ces conventions ayant trait à la cession éventuelle d'un ensemble immobilier situé à Paris Montparnasse, au siège social actuel de l'Entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'un engagement réglementé au profit de Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018 (bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant cet engagement, approuve cet engagement consistant à accorder à Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018, le bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'un engagement réglementé au profit de Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018 (bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant cet engagement, approuve l'engagement ayant consisté à accorder à Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018, le bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation d'un engagement réglementé au profit de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration (bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés décrivant cet engagement, approuve l'engagement ayant consisté à accorder à Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration, le bénéfice du régime de prévoyance et de frais de soins de santé bénéficiant à l'ensemble du personnel.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Autres conventions et engagements soumis à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, prend acte des conclusions du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions antérieurement approuvées par l'assemblée générale des actionnaires qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui ont été examinées à nouveau par le conseil d'administration lors de sa séance du 20 février 2019, conformément à l'article L.225-40-1 du code de commerce.

RÉSOLUTIONS 12 À 16 – POLITIQUES ET ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces résolutions ont pour objet de répondre à l'obligation pour l'assemblée générale des actionnaires de statuer sur :

- les principes et critères de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019 (alinéa 1 de l'article L.225-37-2 du code de commerce) ;
- les éléments de rémunération qui leur ont été versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (article L.225-100 II du code de commerce).

Sont visés, en l'occurrence, le président du conseil d'administration et le directeur général de CNP Assurances. Il est précisé que ces deux dirigeants mandataires sociaux s'abstiennent de participer à tous débats et décisions relatifs à la définition de leur propre politique de rémunération et à la détermination des éléments de rémunération qui leur ont été versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ce vote annuel fait l'objet de projets de résolution distincts pour le président du conseil d'administration et le directeur général de CNP Assurances.

Les votes sur les politiques de rémunération portent sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature de chacun de ces dirigeants.

Les votes sur les éléments de rémunération portent sur les éléments fixes composant leur rémunération, les avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les éléments variables et exceptionnels qui leur sont dus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des éléments de rémunération du dirigeant concerné. C'est ainsi que Frédéric Lavenir, qui a quitté l'entreprise le 31 août 2018, ne percevra sa rémunération variable au titre de 2018 qu'une fois la résolution s'y rapportant adoptée par l'assemblée générale.

Les politiques de rémunération et les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise disponible sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr/Actionnaire-individuel/Assemblee-generale).

DOUZIÈME RÉOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables au président du conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément à l'alinéa 1 de l'article L.225-37-2 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président du conseil d'administration de CNP Assurances, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre « Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments fixes composant la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au président du conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément

au II de l'article L.225-100 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, approuve les éléments fixes composant la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre « Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables au directeur général

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément à l'alinéa 1 de l'article L.225-37-2 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au directeur général de CNP Assurances, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre « Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

QUINZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément au II de l'article L.225-100 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, approuve les éléments fixes composant la rémunération et les avantages en nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Frédéric Lavenir, directeur général jusqu'au 31 août 2018 au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances, ainsi que les éléments variables attribués sous condition d'approbation par la présente assemblée générale des actionnaires au titre de l'exercice 2018, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre « Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

SEIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments fixes composant la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, conformément au II de l'article L.225-100 du code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, approuve les éléments fixes composant la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Antoine Lissowski, directeur général depuis le 1^{er} septembre 2018 au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au chapitre « Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

RÉSOLUTIONS 17 À 21 – NOMINATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les résolutions 17 à 21 portent sur la composition du conseil d'administration de CNP Assurances qui compte 18 administrateurs.

1. Composition du conseil d'administration

Sa composition est le reflet de l'application du pacte d'actionnaires conclu le 2 septembre 1998 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le groupe BPCE et Sopassure, renouvelé par tacite reconduction en 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2019. Le pacte d'actionnaires, tel que modifié en février 2017, organise la composition du conseil selon la répartition suivante :

	Personnes nommées dans ce cadre*
Six administrateurs proposés par la Caisse des Dépôts	Caisse des Dépôts, représentée par Éric Lombard Alexandra Basso Virginie Chapron du Jeu Olivier Fabas Laurence Giraudon Olivier Mareuse
Cinq administrateurs proposés par Sopassure	Sopassure, représentée par Florence Lustman Jean-Yves Forel Laurent Mignon Philippe Wahl Rémy Weber
Un administrateur proposé par l'État	L'État, représenté par Charles Sarrazin
Deux administrateurs représentant les salariés	Philippe Bartoli Laurence Guitard
Quatre administrateurs indépendants	Jean-Paul Faugère Marcia Campbell Stéphane Pallez Rose-Marie Van Lerberghe
Un administrateur proposé conjointement	—

* Le cas échéant, sous réserve de la ratification de leur nomination par l'assemblée générale des actionnaires.

Les notices biographiques des membres du conseil d'administration figurent dans la présente brochure de convocation.

2. Propositions de ratification de cooptation

La ratification des cooptations de Annabelle Beugin-Soulon, de Alexandra Basso, de Olivier Fabas, de Laurence Giraudon et de Laurent Mignon est proposée dans le cadre de l'application du pacte d'actionnaires.

Le conseil d'administration, assisté de son comité des rémunérations et des nominations, présidé par Rose-Marie Van Lerberghe (membre indépendant au regard des critères du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF), a procédé à la revue du parcours professionnel de ces mandataires sur la base des prescriptions du code AFEP-MEDEF en matière de gouvernance des sociétés cotées et de la politique d'honorabilité et de compétence établie en vertu de la directive européenne Solvabilité 2.

Le conseil a conclu favorablement sur ce point en s'appuyant sur la biographie professionnelle des administrateurs concernés, leur expérience et leurs connaissances dans le domaine de la finance et de l'assurance.

Des informations individualisées sur les administrateurs sont données dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise disponible sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr/Actionnaire-individuel/Assemblee-generale) et incluses dans la présente brochure de convocation.

Sous réserve d'un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires concernant la ratification des cooptations proposées, parmi les membres composant le conseil d'administration et pris en considération dans les règles de calculs posées par le code AFEP-MEDEF et le code de commerce :

- quatre seront considérés comme indépendants selon les critères du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, soit un ratio d'indépendance de 25 %, certes en deçà des recommandations dudit code (33 %) mais reflétant la structure d'actionariat de CNP Assurances et son pacte d'actionnaires ;
- sept seront des femmes, soit une proportion de 43,75 %, supérieure aux dispositions du code de commerce (40 %) ;
- tous présentent des compétences individuelles permettant d'atteindre une compétence collective du conseil d'administration.

Ainsi, en ce qui concerne les administrateurs dont la ratification de leur cooptation est proposée, on notera une particulière maîtrise des compétences attendues d'administrateurs de sociétés d'assurance (marchés de l'assurance et marchés financiers, stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance).

Ces compétences sont notamment détaillées dans la présente brochure de convocation.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Annabelle Beugin-Soulon en qualité d'administratrice en remplacement de Delphine de Chaisemartin

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de ratifier la nomination par cooptation de Annabelle Beugin-Soulon en qualité d'administratrice en remplacement de Delphine de Chaisemartin, administratrice démissionnaire le 27 avril 2018, pour la durée résiduelle du mandat de cette dernière prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 étant précisé que Annabelle Beugin-Soulon s'est démise de son mandat le 20 février 2019.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Alexandra Basso en qualité d'administratrice en remplacement de Annabelle Beugin-Soulon

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de

résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de ratifier la nomination par cooptation de Alexandra Basso en qualité d'administratrice en remplacement de Annabelle Beugin-Soulon, administratrice démissionnaire le 20 février 2019, pour la durée résiduelle du mandat de cette dernière prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Olivier Fabas en qualité d'administrateur en remplacement de Olivier Sichel

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de ratifier la nomination par cooptation de Olivier Fabas en qualité d'administrateur en remplacement de Olivier Sichel, administrateur démissionnaire le 20 février 2019, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Laurence Giraudon en qualité d'administratrice en remplacement de Pauline Cornu-Thénard

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de ratifier la nomination par cooptation de Laurence Giraudon en qualité d'administratrice en remplacement de Pauline Cornu-Thénard, administratrice démissionnaire le 27 septembre 2018, pour la durée résiduelle du mandat de cette dernière prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Laurent Mignon en qualité d'administrateur en remplacement de François Pérol

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide de ratifier la nomination par cooptation de Laurent Mignon en qualité d'administrateur en remplacement de François Pérol, administrateur démissionnaire le 1^{er} juin 2018, pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION 22 – AUTORISATION DE RACHAT PAR CNP ASSURANCES DE SES PROPRES ACTIONS

Cette résolution a pour objet le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration, avec faculté de délégation, d'acheter ou de faire acheter par CNP Assurances ses propres actions, avec pour objectifs possibles l'animation de marché du titre, les opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, initiées par CNP Assurances, l'attribution d'actions à des salariés de CNP Assurances, la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de CNP Assurances, la réduction du capital par annulation d'actions.

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions :

- titres concernés : actions ordinaires ;
- pourcentage maximum de rachat de capital autorisé : 10 % du nombre total des actions composant le capital social, correspondant au 31 décembre 2018, à 68 661 847 actions ;
- prix d'achat unitaire maximum : 26 € ;
- soit un montant global maximum de 1,785 milliard d'euros.

La description des opérations réalisées sur les actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, autorisées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 avril 2018, sera disponible dans le rapport de gestion, sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp.fr/Actionnaire-individuel/Assemblee-generale).

À titre indicatif, le nombre d'actions auto détenues était de 598 643 au 31 décembre 2018.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à CNP Assurances d'intervenir sur ses propres actions, sauf en période d'offre publique

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution et (i) des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, (ii) du règlement général de l'Autorité des marchés financiers notamment en ses articles 241-1 à 241-7 et de la pratique de marché admise par l'AMF, (iii) du règlement UE du 16 avril 2014 sur les abus de marché, en ses articles 5 et 13, et (iv) du règlement délégué UE 2016/1052 de la Commission de l'Union européenne décide :

1. de mettre fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation ayant le même objet donnée par l'assemblée générale mixte en date du 27 avril 2018 au terme de la 20^e résolution ;

2. d'adopter le programme ci-après et à cette fin :

- autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à acheter les actions de CNP Assurances, dans la limite de 10 % des actions composant le capital social, étant précisé que le nombre d'actions pouvant être racheté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % du capital social de CNP Assurances,
- décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, conformément à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 « Instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise » de l'Autorité des marchés financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le

- cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, initiées par CNP Assurances,
- d'attribuer ou de céder des actions à des salariés de CNP Assurances ou de sociétés liées au groupe CNP Assurances, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre des actions de CNP Assurances lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, présentation ou échange à l'attribution d'actions de CNP Assurances,
 - de réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 26 €, hors frais,
 - décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de primes d'émission, bénéfices ou réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action,
 - décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser 1,785 milliard d'euros,
 - décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par l'AMF dans sa position-recommandation DOC-2017-04, et notamment en tout ou partie par des interventions sur tout marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées,

transférées ou échangées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tout moyen y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment,

- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - établir tout document et effectuer toute déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous les autres organismes,
 - effectuer toute formalité et publication,
 - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation,
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sans pouvoir excéder 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale des actionnaires,
- décide que la présente autorisation sera suspendue à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de CNP Assurances et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-211 alinéa 2 du code de commerce.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

MODALITÉS PRATIQUES

Comment participer au vote de l'assemblée générale ?

Pour participer à une assemblée générale plusieurs options vous sont proposées :

- **demandeur une carte d'admission pour y assister personnellement ;**
- **voter par correspondance ;**
- **autoriser le président à voter en votre nom ;**

- **donner mandat à votre conjoint, à un autre actionnaire ou à un tiers pour vous représenter.**

Ces choix peuvent être exprimés soit par courrier postal, au moyen du formulaire unique de vote, soit par le canal d'Internet, via la plateforme VOTACCESS.

Vous assistez à l'assemblée générale

- Cochez la case **A** pour demander une carte d'admission.
- Dater et signez ce formulaire **6**.
- Renvoyez le formulaire unique de vote à Caceis Corporate Trust, si vous êtes actionnaire au nominatif, ou à votre intermédiaire financier, si vous êtes actionnaire au porteur.

Ces démarches accomplies, votre carte d'admission vous sera envoyée par courrier postal ou tenue à votre disposition à une borne d'accueil de l'assemblée générale si les délais postaux étaient trop courts.

Cette carte d'admission ainsi qu'une pièce d'identité vous seront demandées le jour de l'assemblée générale.

Vous n'assistez pas à l'assemblée générale

CHOISISSEZ L'UNE DES TROIS OPTIONS :

Vote par correspondance

- 1 Cochez la case correspondante
- 2 Projets de résolution approuvés par le conseil d'administration (le texte de ces résolutions se trouve dans les pages 33 à 43).
 - **pour voter pour** : laissez telles quelles les cases correspondant aux résolutions qui recueillent votre adhésion.
 - **pour voter contre** : noircissez les cases correspondant aux résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.
- 3 Dans l'éventualité de projets de résolution non agréés par le conseil d'administration ⁽¹⁾. Noircissez la case correspondant à votre choix.

Pouvoir au président

Cochez la case correspondante **4**

Pouvoir à un tiers dénommé

Cochez les nom et prénom de la personne choisie pour vous représenter **5**

(1) Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de cette assemblée de points ou de projets de résolution par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, doivent être envoyées au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : cnp-ag@cnp.fr, au plus tard le 25^e jour qui précède la date de l'assemblée sans pouvoir être adressées plus de vingt (20) jours suivant la publication de l'avis de réunion au BALO du 11 mars 2019

Formulaire unique de vote

Vous désirez assister à l'assemblée : cochez la case **A**. OU **Vous désirez voter par correspondance :** cochez ici, et suivez les instructions. OU **Vous désirez donner pouvoir au Président de l'assemblée :** cochez ici. OU **Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée, qui sera présente à l'assemblée, cochez ici, et inscrivez les coordonnées de cette personne.**

A **PORTANT :** Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important :** Before selecting please refer to instructions on reverse side
B. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
 J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

CNP assurances
 Siège social/Headquarters
 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15
 Société Anonyme au capital de 686 618 477 €
 341 737 062 R.C.S. Paris
 Entreprise régie par le code des assurances

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
JEUDI 18 AVRIL 2019, A 14 HEURES 30
 Au siège social de la société : 4, place Raoul Dautry – 75015 PARIS

ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS MEETING
On APRIL 18, 2019 at 2.30 p.m.
 Headquarters – 4, place Raoul Dautry – 75015 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
 Identifiant - Account
 Nominatif / Registered
 Vote simple / Single vote
 Nombre d'actions / Number of shares
 Porteur / Bearer
 Vote double / Double vote
 Nombre de voix - Number of voting rights

1 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)
 Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noirissant comme ceci ☐ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this ☐ for which I vote NO or I abstain.

2 **3** **4** **5**

6 **QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX, DATEZ ET SIGNEZ ICI.**

Identifiant OUS-Actionnaire
 (uniquement pour les actionnaires au nominatif).

QUEL QUE SOIT VOTRE CHOIX

Vous devez dater et signer le formulaire unique de vote et l'adresser avant le 15 avril 2019

Pour les actionnaires au nominatif,

à Caceis Corporate Trust, au moyen de l'enveloppe T jointe au dossier de convocation ou à Caceis Corporate Trust – assemblées générales centralisées – 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, sous pli affranchi.

Pour les actionnaires au porteur,

à votre banque (ou autre intermédiaire financier) qui y joindra une attestation de participation⁽¹⁾ avant de transmettre le tout à Caceis Corporate Trust.

(1) Document qui matérialise l'inscription de vos actions CNP Assurances sur votre compte-titres et qui, mis à jour automatiquement, le 16 avril 2019 à zéro heure, justifie votre qualité d'actionnaire à l'assemblée générale

Vote pré-assemblée générale VOTACCESS

LE DISPOSITIF DE VOTE PRÉ-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VOTACCESS SERA OUVERT DU 22 MARS À 9 H 00 AU 17 AVRIL 2019 À 15 H 00

CNP Assurances vous offre la possibilité de voter par Internet, avant l'assemblée générale, sur la plateforme « VOTACCESS », plateforme électronique qui facilite la participation des actionnaires au nominatif et au porteur aux assemblées générales.

Les actionnaires au porteur et au nominatif bénéficient ainsi :

- d'un accès permanent à la plate-forme VOTACCESS 24 h/24 et 7 j/7 pendant la période d'ouverture de l'urne ;
- d'une connexion sécurisée à partir de leur réseau bancaire pour les actionnaires au porteur, et à partir du site OLIS-Actionnaire pour les actionnaires au nominatif sans nécessité d'authentification supplémentaire ;
- d'une consultation de la documentation relative à l'assemblée générale (BALO, avis de convocation...) ;
- d'une transmission des instructions de participation à l'assemblée générale leur permettant de :
 - demander une carte d'admission,
 - voter par correspondance,
 - donner un mandat à un tiers ou au président,
 - accéder à des fonctionnalités complémentaires telles que la révocation de leur représentant à l'assemblée ou l'impression d'une attestation de prise en compte des instructions de vote.

Vous êtes actionnaire au porteur ?

Vous êtes invité à vous identifier sur le portail Internet de votre réseau bancaire avec vos codes d'accès habituels. Si l'établissement teneur de votre compte-titres est connecté à la plateforme VOTACCESS, un drapeau figure sur la ligne correspondant à vos actions CNP Assurances. En cliquant sur ce drapeau, vous serez dirigé automatiquement vers la plateforme VOTACCESS et pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote (demande d'une carte d'admission, vote par correspondance, pouvoir donner au président, désignation ou révocation de votre mandataire).

RAPPEL : Vous pourrez également opter pour l'envoi des dossiers de convocation aux prochaines assemblées générales des actionnaires de CNP Assurances en adhérant à l'e-convocation. Les éléments de l'avis de convocation vous seront alors envoyés à l'adresse de la messagerie électronique que vous aurez mentionnée.

Vous êtes actionnaire au nominatif ?

Dans le cadre de ses fonctions de teneur de registre nominatif, Caceis Corporate Trust assure le déploiement de VOTACCESS auprès des actionnaires nominatifs. Après s'être connectés au site OLIS-Actionnaire, les titulaires d'actions au nominatif devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site dédié sécurisé de l'assemblée VOTACCESS. L'identifiant de connexion à OLIS-Actionnaire est indiqué sur le formulaire de vote par correspondance joint au présent avis de convocation. Il figure, en haut à droite, dans le cadre réservé à la Société, au-dessus des quantités d'actions détenues. Les titulaires d'actions au nominatif doivent prendre en compte que certaines informations nécessaires à la connexion pourront leur être transmises par voie postale.

Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif pur :

La connexion au site OLIS-Actionnaire (www.nomi.olisnet.com) s'effectuera avec les codes d'accès qui vous ont été attribués par Caceis Corporate Trust en utilisant l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote, et en suivant les indications à l'écran.

Une fois connecté, cliquez sur le module « Vote par Internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et transmettre en ligne vos instructions de vote.

Vos actions CNP Assurances sont gérées au nominatif administré :

L'accès à VOTACCESS s'effectuera via une version allégée d'OLIS-Actionnaire contenant uniquement des informations relatives à vos données personnelles d'identification, votre position de droits de vote et l'accès à l'e-consentement.

Vous êtes invités à vous connecter au site OLIS-Actionnaire (www.nomi.olisnet.com) en utilisant l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote, et en suivant les indications à l'écran. Une fois connecté, cliquez sur le module « Vote par Internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et vous pourrez transmettre en ligne vos instructions de vote.

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Le service Relation Investisseurs de Caceis Corporate Trust est à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures, pour vous guider lors de votre connexion à OLIS-Actionnaire et répondre à vos questions.

N'hésitez pas à le contacter au 01 57 78 34 44 ou par courriel à l'adresse suivante CT-contact@caceis.com

Modalités pratiques pour accéder au siège de CNP Assurances



Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances

Le **18 avril 2019** à 14 h 30 à l'Auditorium

CNP Assurances

4, place Raoul Dautry - 75015 Paris - Tél. : 01 42 18 88 88

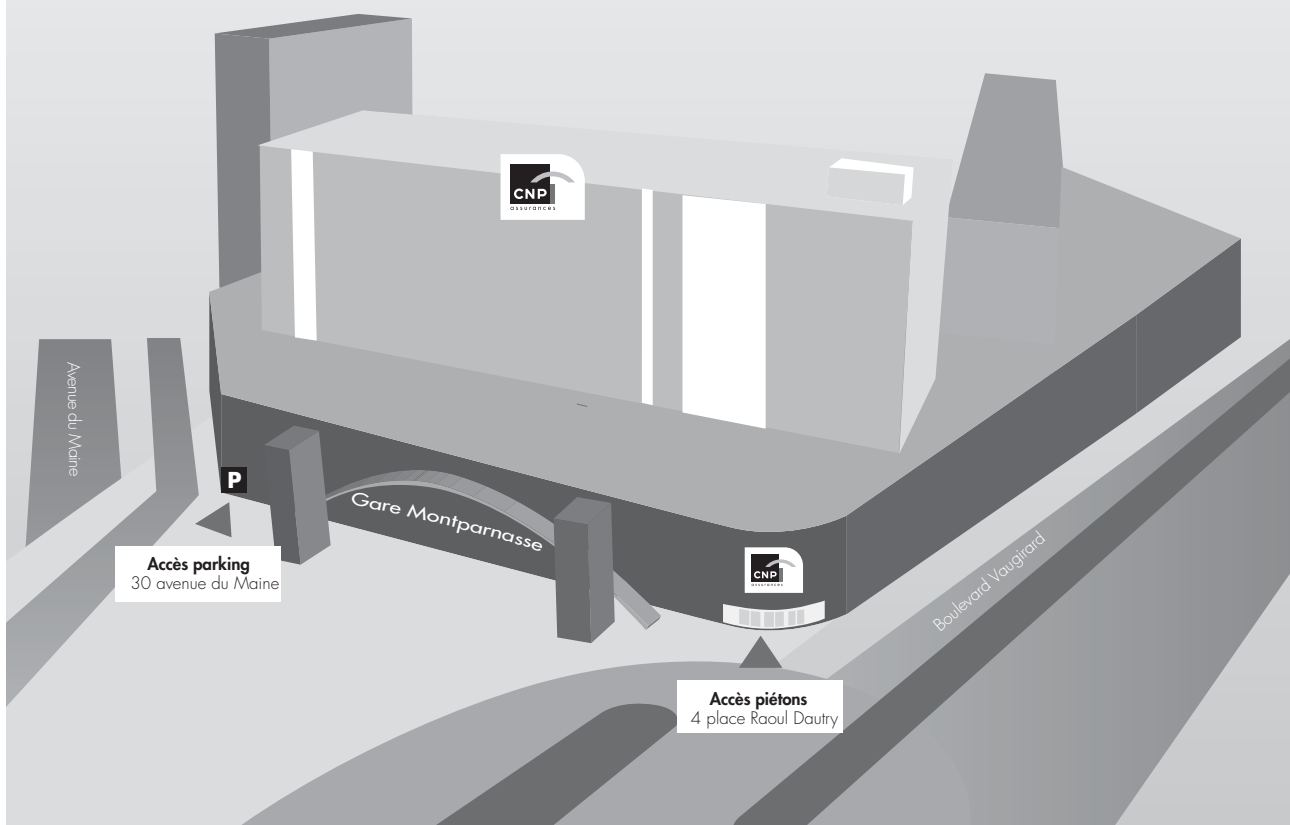
Accès

Entrée par le 4, place Raoul Dautry, face au kiosque à journaux, à droite de la gare Montparnasse, prenez l'ascenseur jusqu'au niveau 2 pour rejoindre l'accueil.

M Station Montparnasse-Bienvenue : lignes 4, 6, 12, 13.

Bus Arrêt Gare Montparnasse : lignes 28, 58, 91, 92, 94, 95, 96, 89.

P Parking public payant : 30, avenue du Maine.



FORMULAIRE

de demande d'envoi de documents

À RETOURNER EXCLUSIVEMENT À :
CNP Assurances
Département juridique corporate
4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

Nom :

Prénom :

Demeurant,

N° :

Rue :

Code postal :

Ville :

Pays :

Propriétaire de : _____ **actions**

sous la forme :

- ☐ nominative ;
☐ au porteur, inscrits en compte chez (banque, établissement financier ou société teneur de comptes) ⁽²⁾ :

souhaite, dans les conditions prévues à l'article R. 225-88 du code de commerce, recevoir les documents ou renseignements visés à l'article R. 225-83 du code de commerce en vue de **l'assemblée générale du 18 avril 2019**, à l'exception de ceux qui étaient annexés au formulaire unique de vote :

- à mon adresse ci-dessus ;
- à l'adresse postale suivante : _____

Actionnaire titulaire de titres nominatifs, je souhaite obtenir de CNP Assurances, par une demande unique d'envoi, l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures, conformément à l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du code de commerce, en cochant cette case : ☐

Fait à _____ le _____
(signature)

(1) Pour les personnes morales, indiquer la dénomination sociale

(2) Joindre au présent formulaire de demande d'envoi une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier



